

Un juge condamne la violence syndicale

CHICOUTIMI (MR) — Un employé de la firme CBL, reconnu coupable de méfait sur les lignes de piquetage dressées devant l'immeuble de la compagnie, a été éclopé de 15 jours de prison, hier, en Cour des sessions de la paix de Chicoutimi.

Rémi Hudon, 25 ans, d'Hébertville, n'a pu jouir de la clémence dont le juge Lucien Tremblay a fait preuve envers son compagnon, Marius Emond, 21 ans, également d'Hébertville, dont la sentence

s'est résumée en une amende de \$200, en regard de la même accusation. Les deux hommes se voient également interdire toute présence aux abords des propriétés de la compagnie, pour une période de deux ans, et sauf pour fins de travail.

Le magistrat aura retenu contre Hudon certaines circonstances aggravantes, dans le geste qu'il posait le 14 août dernier, dans les premières semaines du conflit. Notamment que le prévenu n'était

guère impliqué directement dans cette grève, puisqu'il n'était plus à l'emploi de CBL au moment de l'arrêt de travail; que c'est lui qui avait apporté sur les lieux le lance-pierres; que c'est lui, également, qui semble s'en être le plus abondamment servi.

Le juge Tremblay aura donc retenu, du procès qui s'est instruit la veille, que le soir du 14 août, des vitrines du second étage de l'immeuble de CBL, rue Deschênes, ont effectivement été fracassées à

l'aide de billes tirées par un lance-pierres, au moment où seuls Hudon et Emond étaient présents sur les lignes de piquetage.

"Il existe des mécanismes légaux pour permettre aux syndiqués de revendiquer de justes conditions de travail, de commenter le juge Tremblay. Toutefois, l'utilisation de la violence est de plus en plus fréquente et, qu'elle vienne d'un côté ou de l'autre des parties en litige, ne sert finalement qu'à pourrir et à prolonger ces conflits..."



MENOTTES COUPEES — Un membre de la brigade des incendies de Montréal coupe, à l'aide de tenailles, les chaînes qui unissent les menottes retenant le pilote de l'hélicoptère à son appareil. Le pilote, un Asiatique, s'en est tiré indemne. (Photolaser de la PC)

Détournement d'hélicoptère et hold-up

MONTREAL (PC) — Un homme et une femme ont "détourné" un hélicoptère et réussi vendredi un hold-up particulièrement spectaculaire dans un centre commercial de la métropole, avant de repartir par la voie des airs vers une station de métro.

Le montant du hold-up, commis à une succursale de la Banque Royale du Canada, est d'environ \$12.000.

Le couple de gangsters avait, semble-t-il, loué l'hélicoptère chez Olympic Helicopter, en faisant croire qu'il s'agissait d'un voyage à Québec.

Mais, brandissant un pistolet, un des passagers a obligé le pilote à aller atterrir près de la Banque Royale du Canada, dans le centre commercial de Saint-Laurent en banlieue nord.

Dans le centre, l'un des deux a tenu en respect le pilote tandis que l'autre allait dévaliser la banque avant de revenir vers l'hélicoptère.

Selon la police, le couple s'est fait ensuite déposer près de la station de métro Sauvé où il s'est enfilé après avoir menotté le pilote à ses contrôles.

Un porte-parole des services de sécurité du métro a expliqué que les voleurs avaient pris place sur

une rame en direction sud et qu'ils l'avaient quitté deux stations plus loin. La femme transportait une mallette noire et l'homme un sac, a-t-il dit. Un passager du métro qui a vu le couple a été interrogé par la police.

Il reprend l'air

Toujours menotté à ses commandes, mais indemne, le pilote a repris l'air et mis le cap sur sa base où l'attendait la police. Il a été identifié comme Nguyen Huu Lee, un Vietnamien âgé de 33 ans au service de cette entreprise depuis moins d'un mois.

Le directeur des opérations de la société Canadair Ltd., dont les installations sont situées à proximité des locaux d'Olympic Helicopter, a été témoin du retour du pilote.

"J'ai vu un appareil manœuvrant de façon bizarre en tentant d'atterrir. J'ai cru que le pilote faisait une démonstration, mais il était menotté."

M. Normand Robichaud, d'Olympic Helicopter a déclaré qu'on lui avait téléphoné jeudi matin pour réserver l'appareil.

"C'est tout à fait normal, mais ils ont payé comptant à leur arrivée et c'est cela qui n'est pas normal..."

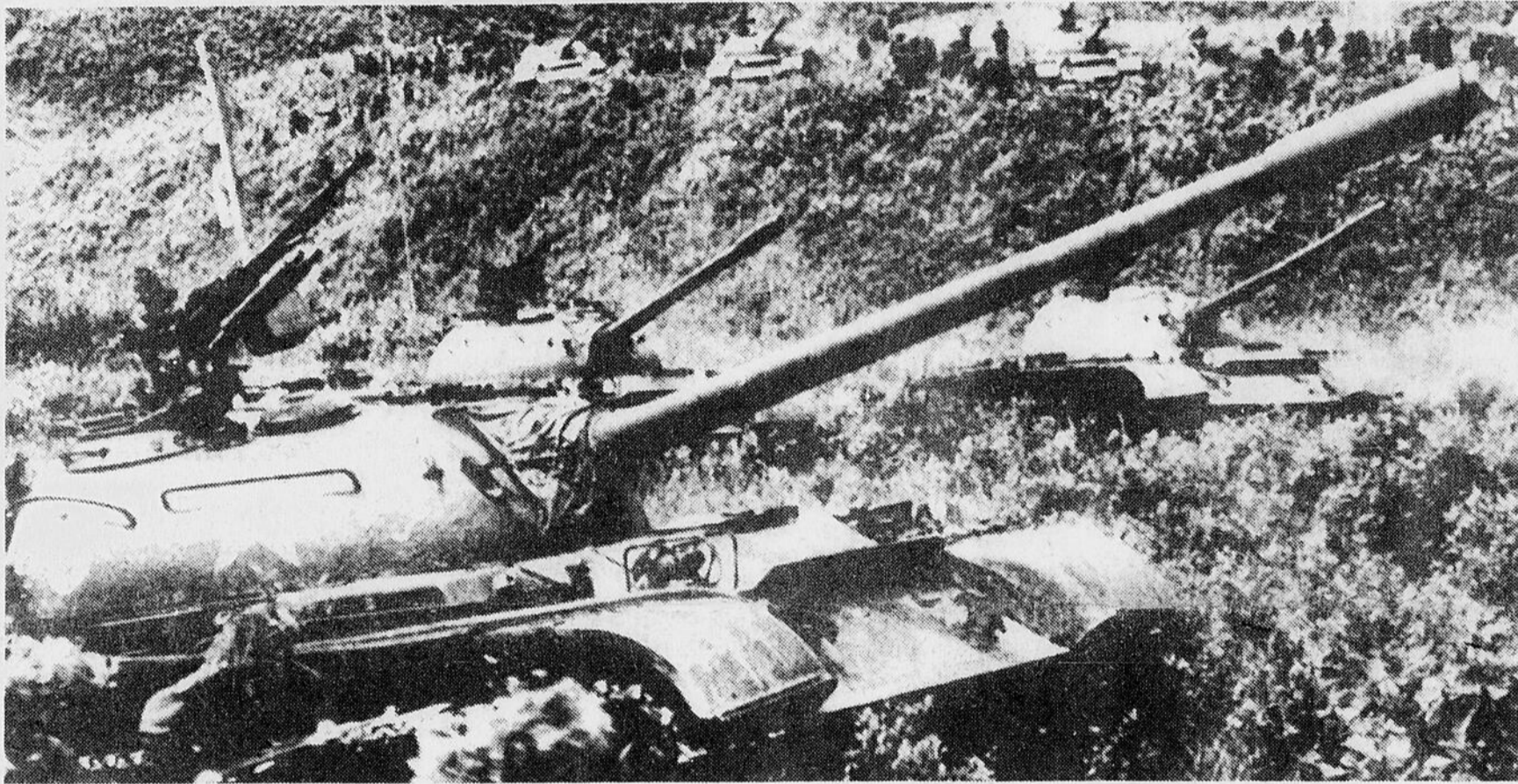
Le QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

6e année No 120

Samedi 24 février 1979

62
60 pages 25 cents



FORCES BLINDEES — Des soldats avancent à l'ombre des blindés de l'armée chinoise au cours des opérations au Vietnam. Les Chinois, selon

des rapports d'Hanoi, font un grand usage de chars d'assaut durant la présente campagne. (Photolaser de la PA)

Nouvelle escalade dans le conflit sino-vietnamien

en bref

"D'égal à égal"

Avec "D'égal à égal", le conseil exécutif du PQ donne sa version officielle relativement au projet de la souveraineté-association advenant une victoire au référendum.

En page A 10

Réforme électorale

Le gouvernement du Québec préparera un Livre vert sur la réforme du mode de scrutin.

En page A 10

sommaire

— Annonces classées	B 7
— Bourse	A 9
— Décès	B 9
— Finance	A 8
— Patron	B 7
— Sports	B 1

BANGKOK (AP) — Le conflit sino-vietnamien s'est encore aggravé vendredi avec l'annonce par les services de renseignement à Bangkok que cinq chasseurs-bombardiers Mig-19 ont pilonné des dépôts près de la ville de Haiphong. Jamais encore les Chinois n'avaient pénétré aussi profondément en territoire vietnamien.

Sur le plan diplomatique, les membres du Conseil de sécurité ont examiné une requête des Etats-Unis et de trois autres pays occidentaux réclamant une réunion d'urgence du conseil. Des consultations ont déjà eu lieu mais la Chine exige que le conseil évoque en premier lieu l'invasion du Cambodge par le Vietnam avant d'aborder la situation à la frontière sino-vietnamienne.

De son côté, le ministre soviétique de la Défense, M. Dimitri Oustinov, a une nouvelle fois vendredi lancé un avertissement à la Chine, lui demandant de retirer ses forces du Vietnam, mais a une fois de plus pris soin de ne pas menacer Pékin de représailles. M. Oustinov a souligné: "Les forces armées de l'URSS se situent à un haut niveau qui assure la solution de toutes les tâches fixées par le parti et le peuple". Cet avertissement a été lancé à tous ceux qui

"jouent avec le feu, à l'Ouest ou à l'Est".

Plus qu'une punition

Près d'une semaine après l'annonce de l'opération, il apparaissait que l'intervention chinoise dépassait le stade de la "punition" limitée dans le temps et dans l'espace et que les risques d'une internationalisation du conflit s'en trouvaient accrus avec les raids sur Haiphong où est déchargé le matériel soviétique livré au Vietnam.

D'après les services de renseignements, les Mig se sont heurtés à la DCA vietnamienne à proximité du port, mais il ne semblait pas que des avions aient été touchés ou abattus.

En début de journée jeudi, des navires soviétiques avaient commencé à décharger du matériel radar et des missiles. Le raid visait des dépôts situés à six kilomètres du port.

La radio du Vietnam n'a pas fait mention des raids chinois dans ses émissions régulières de vendredi. D'après les services de renseignement, les Chinois, qui disposeraient de 700 à 1.000 chasseurs Mig dans les provinces jouxtant le Vietnam, auraient intensifié leurs opérations le long de la frontière. Le port de Haiphong est situé à une centaine de kilomètres de la frontière.

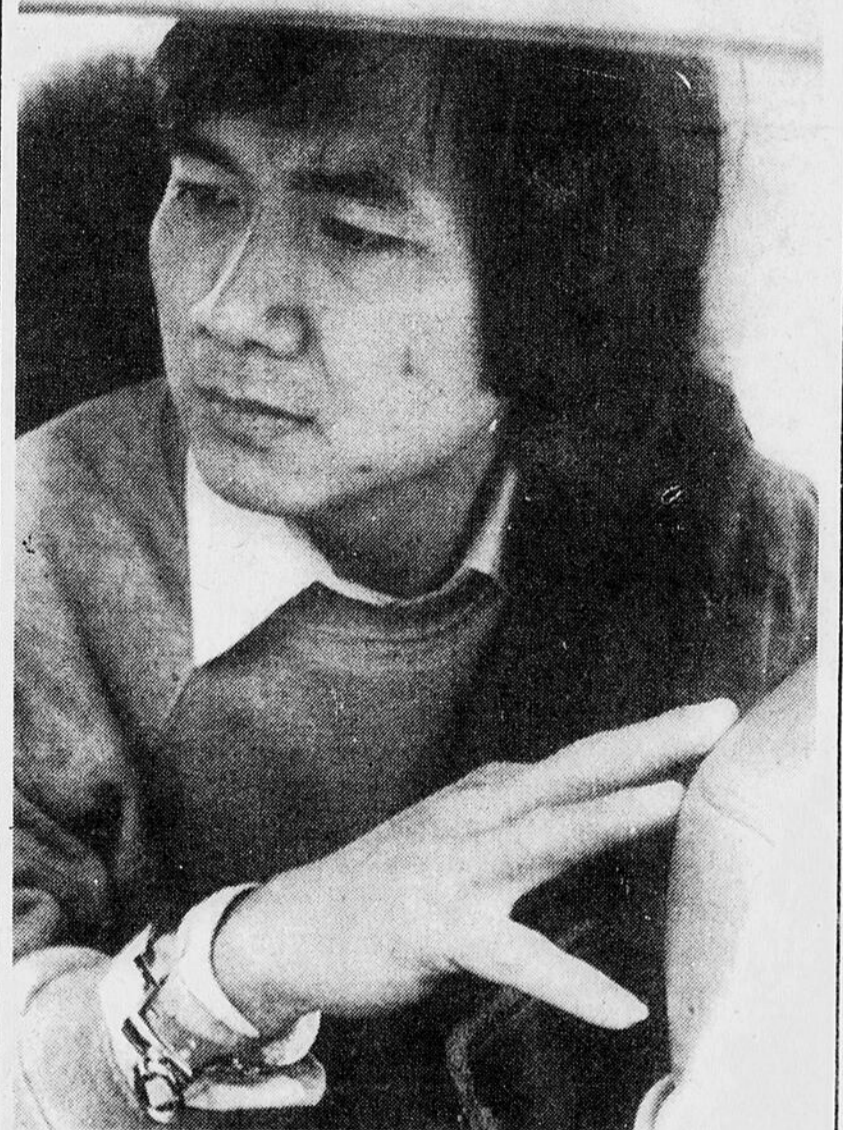
Au début de l'opération, l'aviation chinoise avait détruit le réseau de radar et de missiles le long de la frontière. Lors des bombardements de jeudi, 13 explosions secondaires s'étaient produites.

D'après les services de renseignement, l'Union soviétique a également mis en place un pont aérien pour livrer des armes lourdes qui font cruellement défaut au Vietnam.

A Bangkok, on ajoutait que les combats de vendredi ont opposé trois divisions d'infanterie chinoises et une division d'infanterie vietnamienne dans la province côtière de Quang Ninh. Les trois divisions qui avaient pénétré vendredi de 20 kilomètres à l'intérieur du Vietnam, soutenues par des chars lourds, avaient occupé une position stratégique dominant la route stratégique est-ouest.

MINI-LOTO

Le no de série: 11
57421



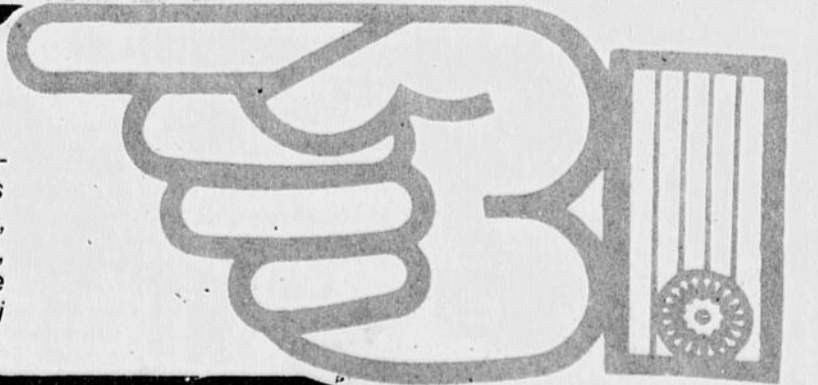
LE PILOTE — Nguyen Huu Lee, assis sur le siège arrière d'une voiture de police porte encore les menottes dont les bandits se sont servis pour l'immobiliser dans l'hélicoptère pendant qu'ils prenaient la fuite. (Photolaser de la PC)

bientôt dans Le QUOTIDIEN

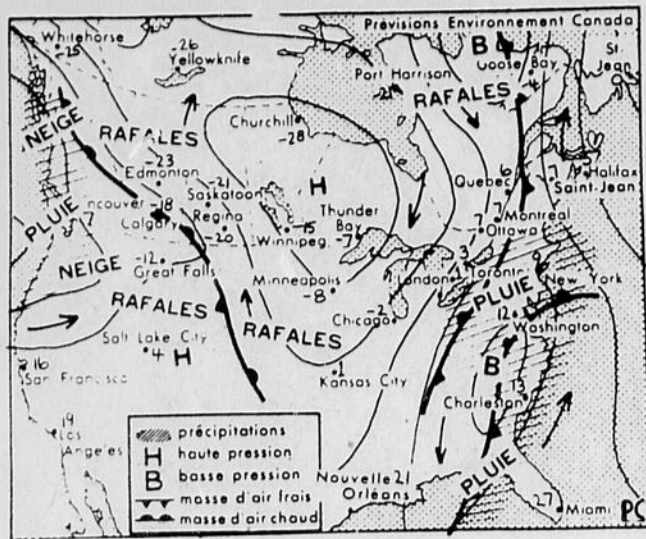
LE JEU DES NOMS



Un concours facile présenté en collaboration avec Le Quotidien, Progrès-Dimanche et CJPM-TV. Jouez au jeu des noms avec les lettres de votre nom et si vous réussissez, vous pouvez gagner un voyage de rêve. En tout, 10 voyages, transport et chambres d'hôtel payés, automobile à votre disposition, etc... Surveillez les détails de ce concours qui débute dimanche, le 25 février.



météo



prévisions

MONTREAL (PC) — Prévisions de la météo communiquées par Environnement Canada pour la journée de samedi, avec un aperçu pour dimanche:

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin, Pontiac, Gatineau et Lièvre: nuageux avec quelques averses de neige. Vents modérés. Température à la baisse pour atteindre près de moins 10 en fin de journée. Dimanche: neige.

Laurentides: nuageux avec quelques averses de neige. Maximum près de 2. Dimanche: neige ou pluie verglaçante.

Outaouais: nuageux. Maximum de 3 à 5. Dimanche: neige ou pluie verglaçante.

Montréal, Trols-Rivières et Drummondville: nuageux. Maximum près de 5. Dimanche: neige ou pluie verglaçante.

Rivière-du-Loup, Malbaie et Québec: pluie verglaçante mêlée de grésil cessant en matinée. Nuageux l'après-midi. Maximum de 3 à 5. Dimanche: neige ou pluie verglaçante.

Estrie et Beauce: pluie cessant en matinée. Nuageux par la suite. Maximum de 4 à 7. Dimanche: neige ou pluie.

LAC-ST-JEAN-SAGUENAY, Mauricie et parc des Laurentides: nuageux avec quelques averses de neige. Température stationnaire à près de zéro. Dimanche: neige.

Bale-Comau et Sept-Îles: neige et faible risque de pluie verglaçante. Accumulation de neige près de 5 cm. Vents modérés. Maximum, près de zéro. Dimanche: nuageux avec possibilités de neige en fin de journée.

Responsabilités partagées

CHICOUTIMI (MR) — Triste histoire que celle de ce vieillard de 71 ans qui fait une chute dans une trappe donnant accès à la cave de la maison de son gendre, le 21 août 1975...

Histoire dont les éléments se retrouvent devant le juge Roger Chouinard, de la Cour supérieure du district de Chicoutimi, lequel vient de rendre un jugement déparageant les responsabilités dans ce malheureux accident.

L'homme dont il est question se rend, ce jour-là, chez son gendre qui habite le rang Saint-Bruno, à La Baie. Le vieillard frappe à la porte, n'obtient pas de réponse, mais entre tout de même puisque, de l'aveu même de son gendre, le beau-père "y était bienvenu sans invitation comme d'ailleurs les autres personnes de sa parenté et du voisinage".

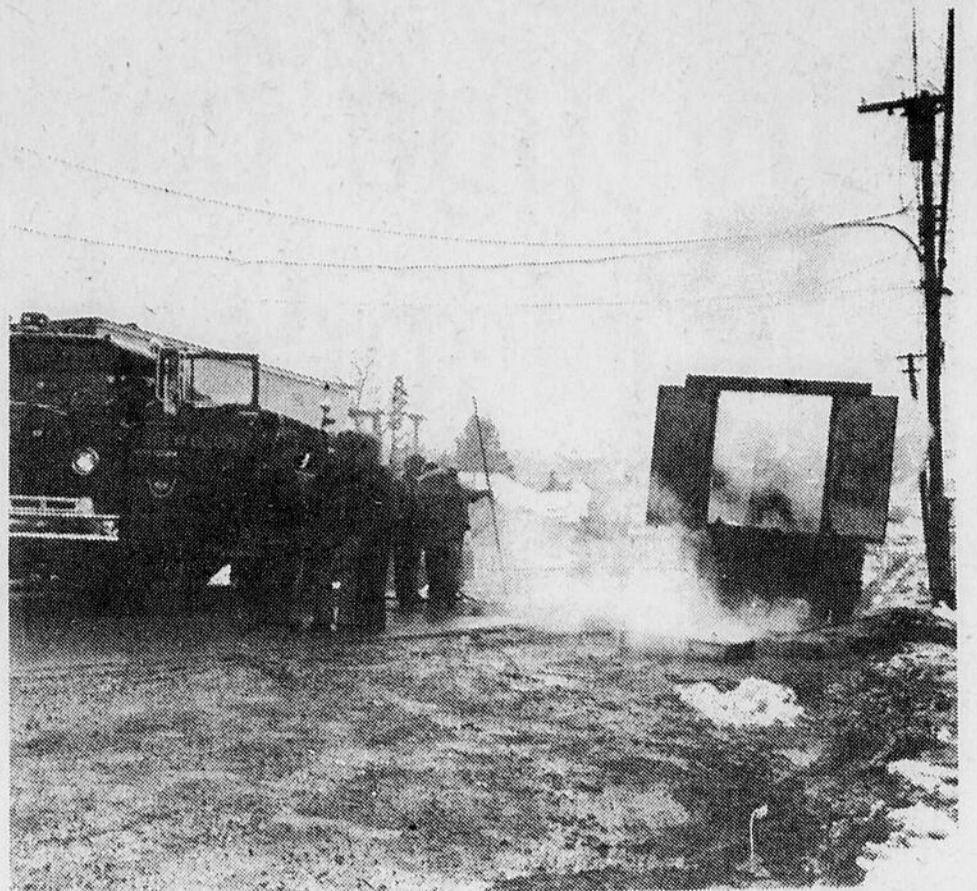
A ce moment, le maître des lieux est dans un espace situé à la cave, où il tente de faire entendre raison à une pompe récalcitrante, et a laissé ouverte, au-dessus

de lui, la trappe qui donne accès à cet espace. On devine bien que le vieillard ne voit pas l'orifice, qui lui était inconnu dira-t-il, et fait une chute qui lui occasionne de sérieuses blessures.

Bref, qui est en faute? Le gendre, d'abord, puisque selon le juge Chouinard, celui-ci aurait dû à tout le moins verrouiller les portes de la demeure, sachant que, seul dans la maison, il avait à créer provisoirement une ouverture "insoupçonnée, inhabituelle, inusitée et (potentiellement) cause de chutes" dans le plancher.

Mais le magistrat affirme d'autre part que "la dite ouverture pouvait être aperçue par quelqu'un d'attentif" et que "le demandeur avait l'obligation de regarder devant lui spécialement à l'endroit où il devait marcher", ce qui semble évident...

En foi de quoi, le tribunal estime la faute des parties égale, et condamne le défendeur à verser à son beau-père la moitié des dommages estimés, soit une somme de \$762.



EXPLOSION — Un camion de la firme Saguenay Fruit a été endommagé par une explosion, vers les 14h30 hier. L'événement s'est produit sur la rue Price, à Chicoutimi, et ce serait apparemment un réservoir de gaz propane placé sur le véhicule qui aurait fait explosion. Personne n'a heureusement été blessé.

au palais de justice

Accusation de parjure

CHICOUTIMI (MR) — André Parent, 20 ans, de Chicoutimi, n'en a pas encore fini avec la justice. Après avoir écopé de la prison à perpétuité pour meurtre, d'un an de réclusion pour utilisation d'arme à feu, de trois mois pour vol simple, il comparait à nouveau, hier, cette fois sous une accusation de parjure.

Parent est accusé d'avoir abjuré le serment qu'il avait prêté lors de son témoignage rendu dans le cadre d'une des enquêtes sur mise en liberté qu'il subissait en rapport avec son affaire de meurtre.

Il avait alors nié s'être trouvé chez Woolco, au moment où un vol qualifié y était perpétré (on se souvient de l'histoire des boîtes volées et de la fuite à la pointe du couteau...). Or, la Couronne semble posséder des preuves convaincantes à l'effet qu'il s'agissait bien de lui, à ce moment-là.

Par la voix de son procureur, Me Louis-Charles Fournier, Parent a demandé à être jugé devant juge seul, et la cause a fait l'objet d'une remise.

de 19 ans ont comparu sous des accusations de vol par effraction, commis jeudi, dans un appartement de la rue Labrecque, à Chicoutimi.

Gilles Gauthier, de Montréal, a été remis provisoirement en liberté, alors que son compagnon, Patrick Stewart, de Chicoutimi, demeurera derrière les barreaux jusqu'à la tenue d'une enquête ad hoc. Dans les deux cas, l'enquête préliminaire a été fixée pro forma au 26 février.

Et dans le même ordre d'idées, une jeune femme de 20 ans, mais qui n'en paraît guère 15, a été déclarée médicalement apte à subir son procès, sous trois accusations de vol par effraction, remontant aux mois de décembre et janvier derniers. Vols par effraction commis dans des rési-

dences de Saint-David, en plus d'un vol simple: une paire de patins.

La jeune dame de Saint-Honoré doit revenir devant le tribunal le 13 juin prochain.

Trio

Enfin, un mot de Larouche, Domaine et Magella Tremblay. Claude Domaine, 18 ans, de Métabetchouan, a été cité à son procès sous les 10 chefs d'accusation initialement portés contre lui.

Florian Larouche et Magella Tremblay sont inscrits au rôle sous la rubrique enquête préliminaire, pour le 28 février prochain. Inutile de rappeler l'histoire du trio contre qui pèsent 29 chefs d'accusation, dont la moitié relatifs à des vols à main armée.

"The Underdog" Vaut-il mieux en rire?

TORONTO (PC) — Des Montréalais disent à M. William Weintraub qu'ils ne savent pas s'ils doivent rire ou pleurer quand ils lisent "The Underdog", son roman satirique sur le sort des Montréalais anglophones vingt ans après la séparation du Québec.

Lui non plus ne le sait pas.

Né à Montréal, il a déclaré dans une interview à Toronto qu'il voyait avec inquiétude la réalité imiter son roman. "Ce n'est pas drôle, c'est effrayant", dit-il.

M. Weintraub, âgé de 53 ans, se dit alarmé en constatant que les extrémistes du gouvernement du Parti québécois sont de plus en plus autoritaires et que l'on a de plus en plus tendance à empiéter sur la liberté d'expression.

Quand il y a un an, il avait à demi-terminé son roman, il lut dans le journal que la Sun Life Assurance Co. avait décidé de déménager à Toronto son siège social.

Or, six mois plus tôt, dans le premier chapitre de son roman, il avait imaginé que l'immeuble de la Sun Life dans le centre-ville était désert et que ses 26 étages étaient convertis en cultures maraichères.

M. Weintraub, auteur du roman "The Underdog", et du film canadien "Don't Rock the Boat", parle couramment le français à son travail de producteur de

documentaires de l'Office national du film.

Il craint pour l'avenir des libertés civiles de la minorité anglophone du Québec. Il s'inquiète des pouvoirs de l'Office de la langue française parce que de tels organismes finissent généralement par la censure.



William Weintraub

dans le monde

TORONTO (PC) — Températures en degrés centigrades relevées dans les principales villes de l'Amérique du nord:

	Min.	Max.
Whitehorse	-33	-19
Prince George	-21	-15
Prince Rupert	-8	0
Vancouver	2	4
Victoria	2	3
Jasper	-22	-16
Edmonton	-30	-20
Calgary	-25	-22
Prince Albert	-36	-21
Saskatoon	-31	-23
Regina	-25	-18
Winnipeg	-16	-9
Churchill	-37	-34
Sault Ste-Marie	-6	3
Kapuskasing	-13	1
North Bay	-8	3
Sudbury	-9	2
Windsor	0	5
London	-2	-4
Toronto	-1	5
Peterborough	-6	—
Kingston	-2	2
Ottawa	-7	2
Montréal	-6	4
Québec	-13	-1
Fredericton	-9	0
Saint-Jean, N.-B.	-5	1
Moncton	-8	-2
Halifax	-5	1

Sitôt sorti, sitôt repris

ALMA (MR) — Arrêté tôt hier matin par les policiers de la Sûreté municipale d'Alma, Régis Tremblay, 18 ans, originaire de Chibougamau, a comparu, hier, au Palais de justice d'Alma.

Tremblay a été trouvé en possession d'un véhicule volé, et d'une simulation d'arme à feu. Il vient aussi en contravention avec une ordonnance de la Cour, puisqu'il vient à peine de sortir de prison d'Orsainville, à la suite d'une sentence d'un an de prison.

OTTAWA (PC) — Selon un député conservateur de Toronto, M. Otto Jelinek, une directive du ministère de l'Emploi et de l'Immigration encourage l'entrée massive au Canada de prostituées.

Tout en reconnaissant que la prostitution n'est pas un acte criminel en soi, au Canada, M. Jelinek estime que la directive du gouvernement aux agents d'immigration devrait être changée.

Le député conservateur l'a fait savoir au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Bud Cullen, hier aux Communes. Ce dernier a dit ne pas être au courant de la directive mais a soutenu que M. Jelinek l'avait sans doute mal interprétée.

La directive adressée aux agents d'immigration le 6 novembre 1978 explique

que les autorités ne doivent pas empêcher l'entrée au pays aux personnes qui s'adonnent à la prostitution ou à celles qui sont soupçonnées de s'y adonner. La directive rappelle que la prostitution n'est pas un acte criminel au Canada.

"Mais pourquoi le dit-on aussi clairement... pour quoi ouvrons-nous ainsi la porte à la prostitution", s'est-il exclamé à sa sortie des Communes.

M. Jelinek craint que des personnes venant de l'étranger puissent obtenir des emplois normalement réservés aux Canadiens, en déclarant aux agents de

l'immigration que la prostitution est leur métier.

Il estime que c'est tout à fait inacceptable parce que, a-t-il dit, il est bien connu que les éléments criminels ne sont jamais bien loin des lieux où se pratique la prostitution.

D'ailleurs, M. Jelinek a rappelé que les partis aux Communes voudraient en faire un acte criminel. La sollicitation dans un lieu public pour fin de prostitution est un acte criminel, mais non la prostitution en tant que telle.

Directive controversée

Le QUOTIDIEN

TARIF D'ABONNEMENT

LIVRAISON PAR PORTEUR \$1.40 par semaine

Dans les dépôts \$0.25 la copie

PAR LA POSTE Saguenay-Lac-St-Jean

3 mois	\$22.00
6 mois	\$42.50
1 an	\$80.00

Autres régions au Canada

6 mois	\$60.00
1 an	\$115.00

Pays étrangers

6 mois	\$80.00
1 an	\$150.00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire. No d'enregistrement 3213.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec.

Eclipse solaire

MONTREAL (PC) — La Commission des écoles catholiques de Montréal, secteur français, a décidé d'annuler le transport des élèves de maternelle ainsi que le transport à l'heure du midi, le lundi 26 février, en raison de l'éclipse solaire qui se produira cette journée-là.

Dans le secteur anglais de la CECM, les classes de maternelle sont annulées et tous les élèves demeureront dans les écoles à l'heure du midi.

JEAN-CLAUDE GERVAIS

BUR.: 549-5161
RES.: 549-2794

PLAN ENREGISTRÉ D'EPARGNE PETRAITE ASSURANCE-VIE ASSURANCE COLLECTIVE RENTE A INTERET GARANTI 5 ANS

La Mutuelle du Canada
333 est, rue Racine, Chicoutimi.

CLAUDE GIRARD

1979 APPARTIENT A FORD et LIGARE Auto

930, boul. Talbot, Chicoutimi.
Tél.: 545-4500.

INGENIEURS-CONSEILS HUI, GAUTHIER & Associés

424, rue Fay, Arvida
TEL.: 548-3111

RONALD HUI
ING., MCSME

LOUIS-MARIE GAUTHIER
ING., MSCQC, MSCG

Vois par effraction

Par ailleurs, deux indivi-

LA GROSSE MACHINE

TINVINTE

LUNDI APRES-MIDI

CAFE-PATINAGE POUR DAMES 11ND A 4ND

\$1.00 avec patins

LUNDI SOIR

Soirée CJMT 19h00 à 23h00 \$1.50

Patins gratuits

543-9933

SACHEZ CHAUSER VOS PIEDS DU BON COTE

Au 1415, Champs-Élysées Chicoutimi
Tél.: 543-9933

Noël-André Gagné, C.I.A.

Tenue de livres Impôt sur le revenu

Préparation des paies Gestion financière

250 est, Racine, Chicoutimi 543-3844
294, de la Savoie, Jonquière 547-4379

REFLEXION

Le bonheur est une dentée merveilleuse plus on en donne plus on en a...

Musac INC

Comité des relations humaines de

Clinique de varices et de médecine esthétique

Docteurs Bédard, Zakem, Brunelle, Ménard & Associés

441 est, rue Racine Chicoutimi, Qué.
G7H 1T5
Tél.: (418) 549-7213

Le QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AVÉ LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE

316, avenue Labrecque, Chicoutimi, Qué. Tél.: 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur: Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général: Gaston VACHON

Directeur de la rédaction: Denis TREMBLAY

Rédacteur en chef-adjoint: Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information: Bertrand GENEST

Chef des nouvelles: Marcel RIVARD

Alma et les environs 662-7829
St-Félicien et les environs 679-3832

Sans frais interurbains Abonnement et service à domicile 545-4864
Petites annonces classées 545-4895

Chef de pupitre: Charles-J. GAUVIN

Directeur des ventes: Paul BERGERON

Directeur de la publicité: Jean TREMBLAY

Directeur de la mise en marche à la circulation: Jean BELAND

Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Press, Associated Press et Reuters et de COMPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec.
Courrier de la deuxième classe (no 3213).

Morin "va trop loin"

— Marcel Duchaine

CHICOUTIMI (LG) — Même s'il reconnaît au gouvernement le droit "de déterminer les objectifs généraux de l'éducation" et de s'assurer qu'ils seront atteints, le président régional de la Fédération des commissions scolaires, M. Marcel Duchaine, croit que l'énoncé de politique et le plan d'action présenté récemment par le ministre Jacques-Yvan Morin "va trop loin en voulant déterminer jusqu'aux moyens d'action et de contrôle dans l'exercice des responsabilités des commissions scolaires".

dans ce cas-ci, selon lui, "révèle une fois de plus la



Marcel Duchaine

M. Duchaine déclarait à l'issue d'une réunion du bureau de direction hier, que "les commissions scolaires comprennent mal la notion que l'Etat se fait de la décentralisation", qui

mainmise de l'Etat central sur le système d'éducation (...)"

Parents

En ce qui concerne particulièrement les nouveaux mécanismes qui permettent une participation accrue des parents, M. Duchaine soutient que cette mesure "démontre hors de tout doute le degré de confiance du ministre de l'Éducation à l'endroit des parents élus actuellement aux postes de commissaires d'école".

"Comment le ministre veut-il une plus grande participation des parents au sein même de la commission scolaire, demande M. Duchaine, quand déjà 182 parents siègent à ce titre dans les 17 commissions scolaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean."

Le président régional des

commissions scolaires prétend même que les commissaires d'école ne sont pas convaincus de l'enthousiasme des comités de parents en ce qui concerne "leur présence juridique à l'intérieur des comités scolaires".

Pour lui, la participation des parents s'accepte davantage à l'intérieur des comités d'orientation qu'au cœur même du pouvoir politique "déjà constitué exclusivement de parents".

Consultation

Tout en reconnaissant "la transformation importante" contenue dans l'énoncé de politique, il soutient qu'il serait faux de croire "que rien de ce qui est compris dans ce nouveau plan ne se pratiquait déjà dans nos commissions scolaires".

Il ajoute que les commissions scolaires pratiquent déjà la consultation "sur une haute échelle" auprès des comités de parents, rappelant à cet égard la consultation menée lors de l'intégration sur le territoire Saguenay.

Il souligne également des dossiers comme ceux de l'encadrement des élèves, l'enseignement de l'histoire et de la géographie, l'intégration des mésoadaptés scolaires à l'enseignement régulier, ont préoccupé les commissions scolaires au cours des dernières années.

"Le ministère ignore les nombreuses initiatives locales", dit M. Duchaine, avant de conclure que le gouvernement "a tendance à dramatiser la situation et à se poser comme le sauveur du système d'éducation au Québec."



EN OPERATION — La centre des données fiscales du gouvernement fédéral à Jonquière opère dans des locaux loués. Le début des opérations a été souligné par la présence de visiteurs du ministère. De gauche à

droite, MM. T.-E. Weldon, sous-ministre adjoint, Serge Choquette, directeur et Jean-Guy Potvin, chef administrateur.

Employés municipaux

Acceptation du contrat

par Andrée Brassard

JONQUIÈRE — Percevant les offres finales déposées par l'administration municipale de Jonquière comme un véritable ultimatum, c'est dans une proportion de 64 pour cent que 226 des 350 employés municipaux de cette ville ont accepté le contrat de travail, déposé par la ville en début de semaine.

Manifestement mécontents des améliorations apportées à ce contrat d'une durée de trois ans, les syndiqués membres de la Fédération des employés municipaux du Québec, étaient réunis jeudi soir en assemblée générale. Ils étaient insatisfaits mais pas suffisamment pour voter en faveur d'un rejet des offres, geste qui aurait forcé les travailleurs à mettre à exécution le vote de grève pris à la mi-janvier.

Contrat

D'une durée de trois ans, la nouvelle convention collective rétroactive au 1er janvier comporte des augmentations de salaires de 10,7 et 7 pour cent à chaque année, la première hausse de 10 pour cent

incluant l'indexation de 2,4 pour cent due pour la dernière année. S'ajoute à ces augmentations l'indexation au coût de la vie, quoique non conforme aux désirs du syndicat.

A titre d'exemple, un col bleu, classe 7, qui touchait \$7,79 l'heure à l'expiration du contrat gagnera \$8,57 à compter de janvier 1979 et \$10,53 en décembre 1981, si l'indice d'augmentation du coût de la vie atteint 9 pour cent par année.

On se rappellera que le syndicat réclamait un contrat de deux ans, incluant des augmentations de salaires de 12 et 10 pour cent en plus de l'indexation.

Les autres améliorations apportées sur les clauses à incidence monétaire ont trait aux vacances, aux primes de nuit et de garde.

Selon le président du syndicat, ce contrat se compare avantageusement à ceux négociés dans le même secteur au plan régional. Commentaire qui semble avoir influencé la décision des syndiqués qui ont cependant reconnu que l'appui offert à leurs dirigeants avait été insuffisant et qu'on devait se contenter de ce contrat pour trois "longues années".

Etudiants en théologie en congrès

CHICOUTIMI (AB) — "La place et le rôle de la femme dans l'Église", voilà le thème du colloque annuel du Rassemblement des étudiants en théologie du Québec, qui s'est ouvert à l'UQAC hier soir et qui se poursuivra jusqu'à dimanche.

Une cinquantaine d'étudiants de toutes les universités québécoises participent aux discussions qui se dérouleront presque exclusivement en atelier sous l'oeil attentif d'observateurs, dont ceux de l'équipe "radio-canadienne", responsable de l'émission Second Regard.

Cette session de réflexion sur la place de la femme dans l'Église vise essentiel-

lement à permettre aux étudiants de confronter leurs vues sur le sujet, à partir de documents d'études confectionnés au cours des derniers mois.

Ici, à Chicoutimi, les étudiants ont élaboré un rapport pratique à partir d'une enquête effectuée auprès de 75 femmes de la région, actives dans le milieu religieux.

Ce matin à 10h00, une enseignante en éthique sociale de l'Université du Québec à Rimouski, Mme Monique Dumais, prendra la parole à titre de conférencière invitée.

Rencontre au sommet

CHICOUTIMI (LG) — Des représentants de la ville de Chicoutimi, le maire Girard

en tête, se rendront mardi à Québec rencontrer ceux de la Commission municipi-

Elle se donne la mort

JONQUIÈRE (MR) — La Sûreté municipale de Jonquière rapportait hier qu'une personne de la rue Courcelles, à Jonquière, s'est donnée la mort, en début de soirée, jeudi.

Il s'agit d'une femme dans la trentaine, dont le corps a été découvert par son mari, à son retour de travail, peu avant 18h00. La malheureuse s'était servie d'une arme de calibre 20

pale du Québec afin de présenter le projet de protocole d'entente intervenu avec la Société immobilière des Caisses d'entraide économique dans le cadre du projet Place de l'En-

En principe, croit-on, l'acceptation finale du protocole par la Commission municipale se fera sans problème, puisque l'organisme gouvernemental a déjà donné son accord aux grandes lignes du projet.

Une fois cette étape franchie, il appartiendra au conseil municipal de donner le feu vert au projet.

Là aussi, on croit qu'aucun obstacle ne ralentira la progression ultime du dossier.

Le projet consiste en substance à construire un stationnement souterrain de 600 places, un hôtel de 125 chambres, un édifice à bureaux et des salles polyvalentes.

Loto-hockey fait fureur

MONTREAL (PC) — Les derniers rapports de vente de la loto-hockey permettent d'évaluer à environ 9 millions le nombre de billets vendus à cette nouvelle loterie instantanée et ce quelque 3 semaines seulement après son lancement sur le marché.

L'engouement des consommateurs québécois

pour la loto-hockey demeure aussi fort que durant les premiers jours, la courbe des ventes demeurant à peu près stable partout dans la province.

En début d'après-midi, hier, le total des gros lots déjà offerts se lisait comme suit: 38 lots de \$10,000 et 74 lots de \$5,000.

Refus

CHICOUTIMI (LG) —

Se basant sur la recommandation du comité municipal ad hoc, le ministère des Affaires culturelles vient de refuser de reconnaître la Société des arts de Chicoutimi comme éligible aux subventions.

Dans un télégramme adressé aux intéressés, le sous-ministre des Affaires culturelles, M. Pierre Boucher, explique la décision par l'impossibilité pour le ministère de supporter deux sociétés sans but lucratif (l'autre est le Musée du Saguenay).

Le président du comité ad hoc, le conseiller Jean-Paul Régis, précisait hier que la décision ne signifiait pas pour autant la remise à la Corporation du Musée du Saguenay de la responsabilité de la gestion du Centre d'exposition du nouveau Centre socio-culturel.

En fait, a indiqué en substance le conseiller, le comité examine diverses solutions dont celle de ne pas considérer le Centre d'exposition comme une entité particulière.

Néanmoins, même si cette solution est retenue, il n'est pas question, a dit M. Régis que le Musée du Saguenay, ni la Société des arts d'ailleurs, soient écartés de la gestion de la salle d'exposition.

Comités de citoyens

La voix de la majorité silencieuse

par Laurent Tremblay

DOLBEAU — "C'est par des comités de citoyens comme ils existent présentement à Dolbeau que la majorité silencieuse a maintenant la chance de se faire entendre."

C'est ce que déclarait M. Jean-Guy Maltais, le nouveau président du comité des citoyens de Dolbeau, lors de l'assemblée générale des élections à laquelle furent élus également M. Alphide Bonneau, comme premier vice-président, et Mme Madeleine Fortin comme deuxième vice-présidente.

Président maintenant d'un mouvement qui compte 610 membres, M. Maltais a indiqué qu'on s'était rendu compte qu'il fallait s'unir et briser cet isolement dont on était vic-

times et se regrouper pour mieux combattre "ces groupes de personnes qui profitaient de la situation".

"C'est à partir de toutes les injustices que sont nés les comités de citoyens, a-t-il déclaré, car une personne seule qui se plaint n'a pas beaucoup de chance d'être écoutée mais si nous sommes plus de 600 à penser la même chose, cela fait toute une différence."

Après avoir rappelé que par le passé il y avait des citoyens qui s'étaient battus pour défendre les intérêts de la collectivité mais se sont vus frappés à des personnes plus puissantes qui réussissaient à les écraser, M. Maltais a affirmé qu'actuellement les gens ont appris à discuter entre eux, à baisser cet isolement et c'était le pourquoi on était

critiqué par ces mêmes personnes.

"Ils ne sont pas habitués à avoir de l'opposition et si demain le comité de citoyens de Dolbeau n'existait plus tout redeviendrait comme avant et quelle victoire ce serait pour eux. C'est pourquoi, a-t-il enchaîné, il faut être plus unis que jamais pour que la génération future n'ait pas à se battre comme nous le faisons présentement contre toutes les injustices du passé dont nous payons la note aujourd'hui."

M. Maltais a précisé que le comité des citoyens était là pour surveiller tout ce qui se passe en ville, prendre position en temps et lieu et dire la vérité. Il ajoutait qu'il n'était pas là pour détruire personne "comme il y en a qui se plaisent à le dire. Au contraire, a-t-il déclaré,

nous sommes là pour informer, surveiller, renseigner la population".

Le nouveau président concluait en affirmant ne pas avoir l'intention de contrôler personne. "C'est tout ensemble et en demeurant unis entre nous que nous parviendrons à rendre notre vie plus agréable à Dolbeau."



Patinodrome

338, des Saguenéens, Chicoutimi, 545-4206

PROGRAMME SAMEDI ET DIMANCHE

SAMEDI:
(1h30 à 4h30)
Admission: \$0.75
Location de patins .50

Billet d'entrée réutilisable les lundis, mardis ou mercredis suivants.

SUPER-DISCO:
(19h00 à 01h00)
Admission 3.50
Location de patins .50

DIMANCHE:
Journée McDonald
Journée familiale
Admission 2.00
Moins de 16 ans 1.50
Location de patins .50

VITRERIE Leduc

467 EST. BOUL. LAMARCHE CHICOUTIMI - TEL. 549-1950

RESIDENTIEL ET COMMERCIAL

FENÊTRE ET PORTE-PATIO

"MULTIVER & DASHWOOD"

PORTE ET CADRE D'AGIER

"MACOTTA"



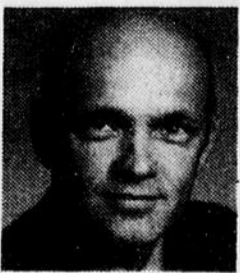



VITRAGE SCÈLE

"THERMOVER"

MUR RIDEAU ET FACÈDE DE MAGASIN

Lajoie, Laberge, Boivin & Associés Inc.,

Agence d'assurances générales
31 ouest, rue Racine, Chicoutimi, (édifice Steinberg)
549-9925

Pierre-E. Laberge
C. d'A.A.

André Lajoie
C. d'A.A.

Alain Lajoie
C. d'A.A.

Benoit Boivin
C. d'A. Ass.

Claude Lajoie
C. d'A. Ass.

Renald Rouleau
C. d'A. Ass.

PROCHAIN TIRAGE

Provincial/ SUPERLOTO

DEMAIN

Hamel veut refaire l'image de Québecair

Comme nouveau président de la compagnie privée Québecair, M. Alfred Hamel a donné une première conférence de presse dans la région, le mercredi, 14 février. Outre les journalistes, des représentants de l'Alcan et de la Chambre de Commerce régionale ont entendu à cette occasion M. Hamel confirmer l'achat de nouveaux avions et d'équipement terrestre. M. Rodrigue Bégin, président de la Chambre régionale a surtout parlé de la nécessité d'installer des abris aux aéroports de Bagotville et de Dorval, afin de permettre aux voyageurs de la région de monter dans les avions et d'en descendre sans subir les inconvénients des intempéries. M. Bégin demande aussi à Québecair de choisir dans l'avenir une salle d'attente qui soit située plus près du cœur de l'aéroport montréalais, de manière à éviter de fastidieux déplacements aux clients de la région.

Je dois vous avouer qu'au cours des dernières semaines, j'ai passé beaucoup plus de temps à Montréal et à Dorval qu'à St-Félicien, mais je n'ai pas démenagé, ma famille est toujours près du Lac et d'ici quelques semaines, je pense pouvoir reprendre mon rythme de vie habituel.

Comme vous le savez, je connais Québecair depuis plusieurs années à titre de passager d'abord, et depuis six ans comme membre du bureau d'administration. Je n'avais jamais eu l'occasion de me familiariser avec toutes les opérations quotidiennes d'une compagnie aérienne, c'est ce que je fais depuis la mi-janvier, et je dois vous avouer que c'est assez complexe: la sécurité et la température sont des partenaires dont nous devons tenir compte en tout premier lieu.

Ainsi que j'avais l'occasion de l'annoncer, c'est notre intention à Québecair d'acquiescer Nordair en entier. Cette intention est logique et normale car l'expansion dont nous avons besoin ne peut se faire rapidement en ne comptant que

sur l'obtention éventuelle de nouvelles routes. L'achat de Nordair nous est nécessaire, et nous avons communiqué officiellement nos intentions au ministre des Transports du Canada, à cet effet.

Le gouvernement fédéral s'est fixé un objectif: restructurer le transport aérien régional dans l'Est du Canada. Pour ce faire, il a autorisé la vente de Nordair à Air Canada (une Société d'Etat) avec la condition que les actions de Nordair seront remises au gouvernement pour être ensuite revendues à l'entreprise privée pour effectuer cette restructuration désirée.

Québecair est naturellement le cœur de ce projet et sa présence est essentielle à sa réalisation.

Québecair est naturellement le cœur de ce projet et sa présence est essentielle à sa réalisation. Québecair est logiquement le seul acheteur qui peut offrir toutes les garanties de fusion des deux entreprises dans un délai très court. Or, je vous confirme qu'une première rencontre pour l'acquisition de Nordair a déjà eu lieu avec les représentants spécialement mandatés à cet effet.

Modernisation

Vous avez aussi appris que Québecair a débuté la modernisation de sa flotte. Lundi, le 5 février, nous avons confirmé à la société Boeing l'achat de deux (2) Boeing 737 — série 200, soit le modèle le plus récent dans cette série, et pour lesquels nous avions des options depuis août 1978. La livraison de ces deux (2) avions est prévue d'ici seize (16) mois, soit juin et juillet 1980.

De plus, nous avons pris en même temps une nouvelle option pour deux (2) autres Boeing 737 de la même série, pour livraison en juin et juillet 1981. Cette option portera ainsi à quatre (4) le total de ces nouveaux appareils B-737 d'une capacité de 119 sièges chacun, soit quarante (40) de plus

chacun que les actuels BAC 1-11 qu'ils remplaceront, et la même capacité que l'actuel B-727.

Cette décision constitue une étape importante pour l'avancement de Québecair, pour la qualité du service à donner à ses usagers et pour la motivation de son personnel. D'ici l'arrivée de ces appareils, nous devons prendre toutes les dispositions nécessaires pour améliorer les services aux passagers. Différentes études ont été entreprises depuis quelque temps et nous permettent maintenant d'apporter des solutions.

Nous avons constaté qu'à certaines stations, malgré tous les ef-

forts de nos employés, il y avait toujours des délais qui s'accumulaient et affectaient les passagers des stations suivantes. Afin d'apporter les corrections nécessaires, nous venons d'autoriser l'achat de différentes pièces d'équipement de terre pour une valeur de près de \$300,000. Particulièrement pour les aéroports de Québec, Montréal et Bagotville. D'autres achats d'équipements de terre sont aussi envisagés à court et à moyen termes pour d'autres stations du réseau.

Fiabilité

Il y a un domaine dans les services aux passagers qui me tient particulièrement à cœur: c'est la régularité de nos envolées. J'ai eu à souffrir comme la plupart des passagers, et peut-être vous aussi, des retards des vols de Québecair. C'est pourquoi dès mon arrivée le 15 janvier, j'ai insisté pour que tous les efforts soient entrepris pour améliorer cet aspect du service. Je

sais que ce n'est pas encore parfait, mais en comparaison des mois précédents, nous devons admettre qu'il y a une bonne amélioration qui va se continuer. Au cours des deux (2) dernières semaines, notre régularité à Bagotville s'est améliorée comme suit:

- Vols annulés: réduits de 66% (de 11 à 4);
- Vols en temps (selon horaire): améliorés de 86% (de 28 à 52);
- Retards de 15 à 30 minutes: réduits de 44 à 34;

— Retards de 30 min. à 1 heure: réduits de 32 à 23;

— Retards de plus de 1 heure: réduits de 20 à 4.

Et je le répète encore une fois, je réalise comme vous que cela n'est pas la perfection et que nous avons encore beaucoup d'améliorations à apporter. Je me suis engagé à corriger d'abord cet aspect de nos services, nous nous y sommes attaqués et nous allons continuer. Vous reconnaîtrez toutefois que cet hiver, la température ne vous a pas aidé.

Mais là, ne s'arrête pas notre travail, une étude est présentement en cours concernant chacune de nos routes, l'occupation, le type d'appareils utilisés, etc., ainsi que la révision possible de nos horaires. Cette étude complexe a été confiée à la compagnie Boeing, le plus grand manufacturier d'avions commerciaux, qui possède une foule de services connexes hautement spécialisés dont la compétence est reconnue internationalement, et dont les études et recommandations ont été utiles à plusieurs transporteurs. Il se peut fort que certaines recommandations de ces études nous indiquent des possibilités d'amélioration du service pour cette période qui va d'aujourd'hui à la réception des

gers. Une lettre du président a été adressée à chacun des 1,039 employés de Québecair et aux 250 des filiales, un plan d'intérêt pour les employés est en préparation aux ressources humaines, les cours d'entraînement et de perfectionnement du personnel seront poursuivis et augmentés, et déjà, nous constatons un regain d'intérêt, de motivation et d'amélioration de service chez nos employés qui sera au bénéfice du public voyageur. Je puis assurer sans crainte de me tromper que chacun des employés démontre une confiance nouvelle et un désir de participation accrue dans le développement que prend Québecair à ce tournant de son histoire.

Le défi actuel consiste à prouver qu'une entreprise aérienne québécoise, dont l'histoire remonte à 33 ans bientôt, peut faire un nouveau départ, se classer parmi les meilleurs transporteurs aériens canadiens et étrangers, et devenir une source de fierté, autant au niveau de ses employés que pour tous les Québécois qui en sont les usagers.



nouveaux appareils. De l'étude des routes découle aussi la possibilité d'entrer immédiatement en service un appareil Boeing 737, loué pour ajouter et/ou remplacer un appareil actuel.

Aussi, à l'intérieur de la compagnie, nous avons entrepris une campagne de sensibilisation envers les employés sur le rôle et la participation de chacun dans la qualité du service offert aux usa-

Le recours collectif est une mesure bénéfique

Dans son édition de février, "Protégez-vous", le magazine de l'Office de la protection du consommateur, décrit le fonctionnement de la Loi sur le recours collectif. Celle-ci est en vigueur depuis le 15 janvier dernier au Québec. Mais elle existe depuis fort longtemps dans plusieurs pays industrialisés et les autres provinces. Le recours collectif peut devenir un formidable instrument de justice sociale, à la condition que les citoyens s'en servent, comme l'expliquent Bertin Gagnon et Lise Collin.

\$1,041,443, voilà la somme exigée illégalement par l'Hydro de la Colombie Britannique auprès de 236,624 consommateurs d'électricité ou de gaz. L'Hydro exigeait un dépôt de tout consommateur ne répondant pas à ses normes de crédit mais n'exigeait rien des autres. Deux étudiants et un chômeur de qui l'Hydro avait exigé des dépôts, respectivement de \$75, \$60 et \$50, ont obtenu pour les consommateurs résidentiels, que l'Hydro cesse cette pratique discriminatoire et retourne à chaque consommateur l'argent déposé.

\$5,500,000, c'est le montant réclamé illégalement par trois chaînes d'hôtels des Etats-Unis sous le couvert de frais de service téléphonique de \$0.30 par facturation. Deux consommateurs ont introduit une "class action" contre 600 hôtels répartis dans 47 chaînes qui escroquaient de la même manière leurs clients. La somme rapportée précédemment ne représente qu'un premier règlement hors cour; d'autres suivront. Quelque 40 millions de consommateurs aux Etats-Unis ont été ainsi fraudés d'une somme de \$0.30.

Toujours chez nos voisins du Sud, la compagnie Holiday Magic, bien connue au Québec par une de ses succursales, a offert de régler une action en recours collectif intentée contre elle et 11 compagnies associées, en remboursant à 100% les investisseurs fraudés par le système pyramidal mis en place par ces compagnies. Il s'agit d'un règlement de quelque \$100 millions. Au départ, l'action a été intentée par un seul individu pour tous les autres, soit 30,000 petits investisseurs.

C'est à ces pratiques et problè-

mes que vient répondre le recours collectif. Quelque 300 ans après l'Angleterre, 100 ans après les Etats-Unis et après toutes les provinces canadiennes, le Québec vient de se doter d'une loi sur le recours collectif, réclamée depuis plus de 10 ans par un grand nombre de citoyens et par tous les organismes s'occupant de la protection des droits des citoyens.

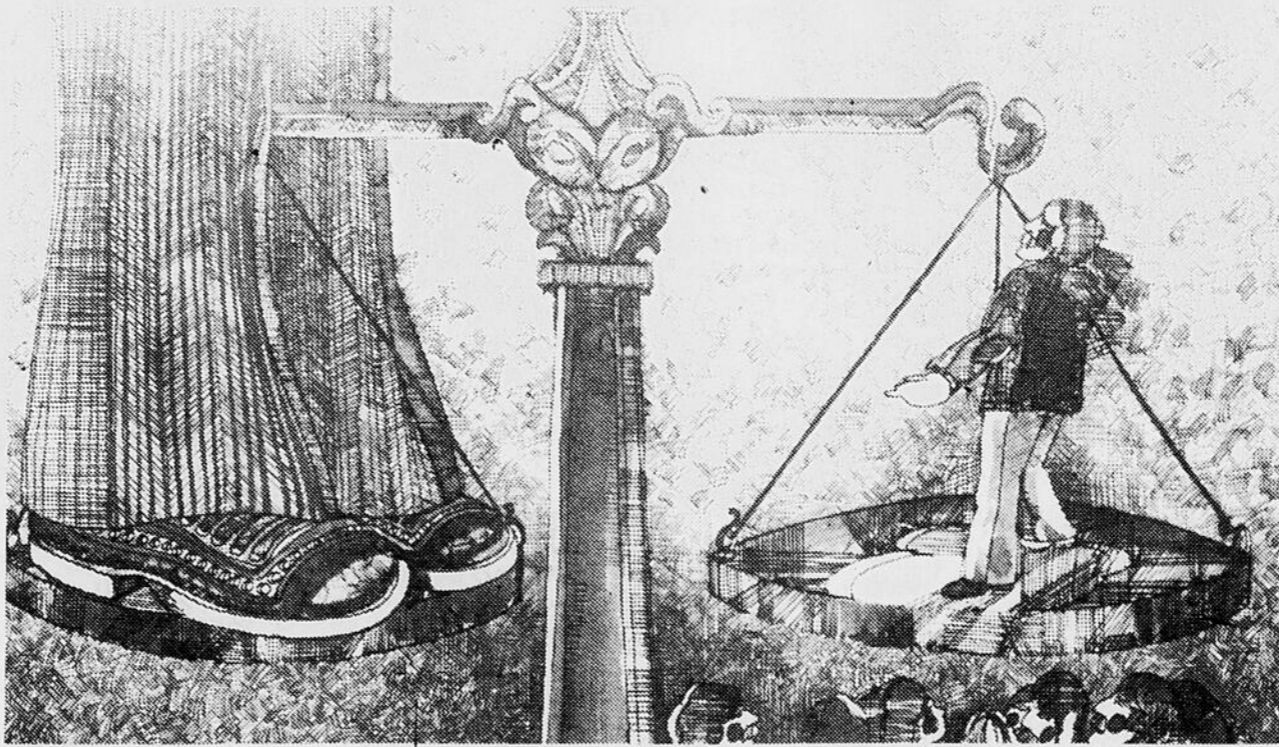
Le recours collectif est une procédure qui permet à une personne de réclamer devant les tribunaux non seulement le respect ou la reconnaissance de ses propres droits mais également ceux d'un ensemble d'individus dont les réclamations sont identiques ou similaires.

Sans la loi

Le Code de procédure civile stipule qu'aucun citoyen ne peut plaider au nom d'une ou plusieurs personnes lorsqu'il se présente devant les tribunaux. Résultat: quand plusieurs personnes subissent le même dommage, elles peuvent poursuivre le responsable à la condition expresse qu'elles intentent chacune une poursuite. Toutefois, l'article 59 du code permet à un individu d'en représenter d'autres mais il exige un mandat écrit de chacun pour le faire. Cette exigence devient rapidement une impossibilité de fait lorsque des centaines d'individus, voire des milliers, sont concernés dans une cause.

Cette situation peut conduire à une véritable négation des droits des individus. Prenons l'exemple d'une automobile dont le manufacturier aurait vendu, en 1977, 2,000 unités au Québec et supposons que les carrosseries de ces autos rouillent prématurément.

Selon les règles établies, des procès différents, soulevant tous le même problème, peuvent se dérouler au même moment dans plusieurs régions du Québec et chacun des citoyens — ou groupes de citoyens — doit faire la preuve de la responsabilité du manufacturier. Il s'ensuit que la même preuve technique, dont le coût peut être élevé, peut être exigée dans plusieurs procès, ce qui accroît indûment les frais. De plus, le nombre élevé de litiges complique l'administration de la justice et peut don-



ner ouverture à des jugements contradictoires sur la question de la responsabilité du fabricant.

Enfin, à cause de ces procédures compliquées, un très grand nombre de citoyens préfèrent perdre leurs droits plutôt que de risquer un procès aux résultats incertains, surtout lorsque le montant en cause est relativement peu élevé. C'est à cette difficulté que vient pallier le recours collectif.

Rétablir l'équilibre des forces

L'avènement du recours collectif ne donne donc pas de droits nouveaux mais il offre un nouvel instrument plus efficace pour permettre aux citoyens lésés d'obtenir justice.

Avec le recours collectif, l'appareil judiciaire québécois connaît enfin sa révolution industrielle. Les individus isolés pourront dorénavant se regrouper au point de devenir une force respectable, face aux puissantes forces économiques, omniprésentes dans le Québec d'aujourd'hui. Cette nouvelle législation a également un aspect préventif non négligeable, si on y regarde de plus près. En effet, comme le souligne le ministre Pierre Marois, "le fait d'intro-

duire le recours collectif dans notre droit, c'est comme si on y introduisait une notion de sagesse. On va permettre d'établir un nouvel équilibre entre les gros et les petits. Au fond, c'est comme si on introduisait un avis de motion aux tricheurs de notre société, en leur disant que si vous trichez, il y a des gens qui auront des instruments pour obtenir justice. Ce faisant, tu contribues à nettoyer le marché de toute une série de gars qui fraudent de petits montants à une quantité industrielle de citoyens. Le recours collectif, c'est rien de nouveau".

Exemples

L'entrée en vigueur de la nouvelle législation est un pas en avant vers une plus grande accessibilité à la justice pour tous les citoyens du Québec.

Deux exemples tirés du mémoire présenté par l'Association pour la protection automobile (APA) en commission parlementaire, nous font mieux apprécier l'impact social de "l'action collective".

1. Les droits de la femme

Les droits de la femme constituent un autre exemple de l'utilité

de la flexibilité du recours collectif. Des employées d'une des plus importantes compagnies de courtiers au monde ont poursuivi leur employeur par recours collectif. Elles prétendaient qu'elles n'avaient pas les mêmes droits d'avancement et les mêmes salaires que leurs collègues masculins. La compagnie a réglé l'affaire en payant une indemnité substantielle dont chaque employée recevait sa quote part. Le recours en soi ainsi que son dénouement constituent la preuve que l'action collective est un moyen efficace pour effacer la discrimination et rectifier un tort social. On peut en conclure que le recours collectif ne vise pas uniquement à corriger ou indemniser des problèmes économiques: il est suffisamment flexible pour répondre à des problèmes d'ordre social et même écologique.

2. Redésignation de l'année-modèle d'une voiture (re-dating)

Au début de l'année 1970, l'APA a découvert que des manufacturiers de voitures étrangères, telles que Nissan (Datsun), Toyota, Peugeot, Renault, etc., informaient le Bureau des véhicules-automobiles

qu'à partir d'une certaine date, l'année-modèle de toute voiture n'ayant pas encore été vendue, serait changée pour faire partie de l'année-modèle suivante. On affirmait par exemple qu'une voiture 1971 deviendrait une voiture de l'année-modèle 1972 à partir du 30 novembre 1971.

Les compagnies évitaient ainsi d'accorder un rabais comme c'est le cas pour les voitures américaines non vendues lors du changement d'année. De plus, elles forçaient le consommateur à payer cette voiture "rajeunie" à un prix plus élevé que celui qu'il aurait payé pendant l'année précédente, car les prix avaient augmenté. On estime que, pour Datsun et Toyota uniquement, près de 40,000 voitures redésignées ont été vendues entre 1970 et 1973.

Comme le recours collectif n'existant pas, on a choisi d'intenter des poursuites de \$300 chacune contre Nissan devant la Cour des petites créances, en alléguant que l'acheteur aurait payé ce montant en moins s'il avait connu la véritable année-modèle de sa voiture.

Le premier consommateur a obtenu un jugement favorable de la Cour des petites créances, mais d'autres consommateurs ont obtenu par la suite des jugements contradictoires. Devant la quantité des litiges, la compagnie Nissan a demandé l'émission d'un bref d'évocation en prétendant que ses droits futurs étaient affectés. Puis, elle mis carrément en cause la Cour des petites créances en alléguant qu'elle était inconstitutionnelle. La cause de Pelletier C. Nissan est ainsi devenue la cause clef pour régler la question et elle donne la preuve la plus évidente de la nécessité du recours collectif.

La cause est présentement devant la Cour d'appel et, compte tenu de l'importance du litige, le perdant tentera fort probablement de faire trancher la question par la Cour suprême du Canada.

Où en est M. Pelletier? Il a gagné \$300 devant la Cour des petites créances, mais pour protéger ses droits dans cette cause qui dure maintenant depuis plus de quatre ans, il est présentement engagé dans un litige où les frais de Cour, s'il perd, pourraient atteindre entre \$5,000 et \$10,000.

fourre-tout



marcel rivard
(en collaboration)

Une dernière à Méron (maire)

Salut Méron, Je prends aujourd'hui la plume pour t'écrire et te dire tout le regret que j'ai de ne pas avoir pu me rendre en bas au cours des derniers jours.

Parait que vous avez eu ben de l'agrément à fêter l'arrivée des papiers de Québec, qui ont fait de toi le premier maire de la nouvelle ville de Chicoutimi. Je suis assuré qu'à cause de ça, le monde va se souvenir de toi encore dans cent ans.

Si j'ai pas été capable de me rendre en bas, c'est parce que les gars se sont accrochés les pieds et que j'ai pas pu faire autrement. De ça, parles-en pas à la mère qui serait ben chagrinée.

Encore une fois, félicitations! J'vas me reprendre après la fonte.

Ton petit frère

Carnaval

Ce sera carnaval toute la fin de semaine dans la petite localité de Saint-Honoré...

Aujourd'hui, à compter de 13h00, il y a un concours de scioteux. En soirée, dans la grande salle de l'école, la population participera à une soirée bavaroise.

Trois activités sont au programme de la journée de demain, à commencer par le déjeuner des placoteux au club de ski de fond. A 18h00, un souper canadien sera servi dans la salle de l'école et une soirée suivra. Tout le monde est invité.

aujourd'hui

Il y a 316 ans aujourd'hui, le 24 février 1663, le roi Louis XIV prenait des mains de la Compagnie des Cent Associés le pouvoir en Nouvelle-France. Limitée à moins de 4,000 habitants lors du premier recensement de 1666, la population de la colonie atteignit 16,000 âmes en 1706.

1977 — Les Etats-Unis réduisent leur aide à l'Argentine, à l'Uruguay et à l'Éthiopie vu l'absence de droits de l'homme dans ces pays.

1973 — Israël reconnaît une part de responsabilité dans l'abattage d'un avion libyen au-dessus du Sinaï, attentat qui a fait 106 morts.

1971 — L'Algérie prend le contrôle des entreprises pétrolières françaises installées sur son sol.

1970 — Avalanche à Reckingen, en Suisse: 30 morts.

1966 — Putsch au Ghana en l'absence du président N'Krumah.

1962 — Des attentats à Alger font 25 morts, la plupart des Musulmans.

1947 — Franz von Papen est condamné à huit ans de prison pour son rôle dans la diplomatie d'Hitler.

1945 — Ahmed Pacha, chef du gouvernement égyptien, est assassiné après avoir annoncé l'entrée en guerre de son pays contre l'Allemagne. Les Américains libèrent Manille des Japonais.

1922 — Henri Landru, reconnu coupable du meurtre de 10 femmes, est guillotiné à Versailles.

1903 — Les Etats-Unis acquièrent la base navale de Guantanamo, à Cuba.

1868 — Le président Andrew Johnson est mis en accusation par la Chambre des représentants. Il sera acquitté par le Sénat.

1446 — Tirage de la première loterie, à Bruges, en Belgique.

ils sont nés un 24 février: — L'écrivain allemand Wilhelm Grimm (1786-1859). — L'écrivain irlandais George Moore (1852-1933).



Il est publié en Italie

L'évêque de Chicoutimi a vu un de ses exposés être publié jusqu'en Italie; et pas dans n'importe quelle publication puisque c'est l'Observatore Romano.

Cet écrit a été publié dans l'édition française du 13 février dernier.

Mais avant de paraître dans l'Observatore Romano, l'exposé de Mgr Marius Paré avait été publié dans Le Quotidien. Il avait rapporté à sa position et celle de l'Église relativement, notamment, à l'avortement et la planification familiale.

L'appareil municipal

Dorénavant, un fonctionnaire qui négligerait de donner suite à une demande écrite d'un contribuable serait rapidement identifié et semoncé, peut-être, pour ne pas avoir fait son devoir.

Une pratique régulière, adoptée par le Conseil municipal d'Alma cette semaine, prévoit qu'un accusé de réception parvient automatiquement à tout citoyen qui s'adresse par écrit à la ville. On lui donne alors le cheminement de son dossier, en promettant une réponse définitive dans les meilleurs délais.

Le conseil espère ainsi rendre l'appareil gouvernemental local plus proche de ses propriétaires.

Et si un citoyen veut se plaindre de cette pratique régulière, il devrait sans doute le faire par écrit.

Déménagement des cliniques

Depuis le temps qu'on en parle!

Les travaux de réorganisation des cliniques externes de l'Hôpital de Chicoutimi sont maintenant chose faite.

Ces cliniques externes seront fermées les 28 février, 1er et 2 mars afin de permettre le déménagement de l'ORLO, de l'allergie, de la dermatologie, de la gynécobstétrique dans les nouveaux locaux.

De plus, à partir du 5 mars, tous les patients qui désiraient voir un médecin en consultation aux cliniques externes ou obtenir des examens de laboratoires, radiologie et autres devront composer le numéro de téléphone: 545-9393 pour prendre rendez-vous.

LMBDS est en Afrique

Le groupe d'ingénieurs-conseils LMBDS (Lemieux, Morin, Bourdages, Doucet et Simard), de Jonquière, en coopération avec sa filiale Sidam, de Montréal, construit actuellement une usine d'extraction d'or dans le Sahara, en Algérie.

LMBDS et Sidam ont fait appel à 19 personnes du Saguenay, employés de l'entreprise G & B Mécanique, de Chicoutimi, pour le montage de cette usine.

Sidam a obtenu ce contrat de Sonarem, une vaste entreprise publique algérienne, laquelle s'occupe pour le gouvernement, du développement minier et de métallurgie.

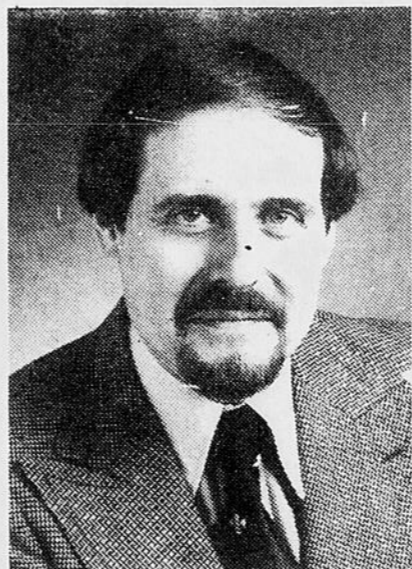


Après 32 années de séparation

Ces neuf soeurs de la famille de Mme Philippe Hébert-Girard se sont retrouvées réunies au complet pour la première fois en 32 ans ces jours derniers.

Ces filles se suivaient toutes puisque les deux premiers enfants ainsi que le dernier étaient des garçons. On reconnaît de gauche à droite: Mme vve Daniel Martel (Lucille), de Québec, Mme J.-Arthur Blouin (Jeannette), de Saint-Félicien, Mme vve Jean-Baptiste Bouchard (Germaine), de Saint-Félicien, Mme vve J.-Eudes Tremblay (Marie-Reine), de Kénogami, Mme Lucien Martel (Marie-France), de Mistassini, Mme Rodolphe Tremblay (Anita), de Québec, Mme René Garneau (Madeleine), de Saint-Félicien, Mme Roméo Joseph (Jeanine), de Montréal, Mme Paul Gagnon (Hélène), d'Alma.

On reconnaît assise la mère de ces filles, Mme Philippe Hébert, âgée de 84 ans. Elle épousait M. Philippe Girard il y a dix ans et qui est âgé de 87 ans. Mme Hébert-Girard compte donc 66 petits-enfants et 55 arrière-petits-enfants.



Claude Forget dans la région

Le critique du Parti Libéral en matière constitutionnelle et député de Saint-Laurent, Claude Forget, de même que le député de Roberval, Robert Lamontagne, qui est également whip en chef du parti, seront dans le comté de Roberval, dimanche après-midi, à 14h00. Les deux hommes politiques seront dans le comté de Lac-Saint-Jean, l'avant-midi.

L'ancien ministre des Affaires sociales prendra la parole devant les militants libéraux pour expliquer la démarche constitutionnelle de Claude Ryan. Pour sa part, Robert Lamontagne parlera d'organisation.

Dans le comté de Dubuc, les libéraux se réunissent aussi pour procéder à l'élection de son nouvel exécutif de comté.



Nouvelle figure au CRSSS

Luc Legault vient d'être nommé au poste de conseiller aux établissements au Conseil régional de la santé et des services sociaux de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il entrera en fonction le 19 mars prochain.

Depuis 1965, Luc Legault, qui possède une vaste expérience dans le réseau des affaires sociales, occupait la fonction de chef de service d'orthophonie et d'audiologie à l'Hôpital de Chicoutimi.



Une grande collection du monde du football

Quand ses amis disent de Tony Magnini, un jeune homme de Hamilton, en Ontario, qu'il raffole du football, mieux vaut croire ses amis.

Tony aime tellement le football qu'il a amassé,

au cours des quatre dernières années, toute une collection des équipes de football nord-américain. Casquettes, fanions, gilets, affiches de toutes les couleurs font partie de cette collection qu'on évalue à quelque \$10,000.

On s'arrache les Villeneuve

Les oeuvres du peintre naïf Arthur Villeneuve de Chicoutimi augmentent de valeur de jour en jour et, conséquemment, elles s'enlèvent comme de petits pains chauds. Les tableaux du peintre-barbier ont maintenant une réputation internationale telle que les voleurs québécois ne sont plus les seuls à les convoiter.

Ainsi, on est toujours à la recherche de deux Villeneuve subtilisés, lors d'une exposition à Angoulême, France, ville jumelée à Chicoutimi.

Hélène Villeneuve, Imprésario — épouse du peintre, réclame toujours \$1,800 de la ville de Chicoutimi, par suite de cette disparition.

Par ailleurs, une autre toile d'Arthur Villeneuve qui devait être installée en permanence dans le bureau du maire à Chicoutimi, a été déplacée au grand désarroi des donateurs.

Le maire Henri Girard l'a cédée à la Société des Arts, dont les locaux se trouvent au Collège de Chicoutimi.

rendez-vous

Alma

Foi Baha'ie — Soirée d'information au Cégep d'Alma (salle 2-100), entrée par la porte arrière, à 20h00, le vendredi, 12 mars. Inf.: 543-3532 ou 545-3222.

Allocations familiales et sécurité de la vieillesse — Deux représentants du bureau du district de Chicoutimi des allocations familiales et de la sécurité de la vieillesse seront à votre disposition pour vous informer à propos; des prestations de sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti, de l'allocation au conjoint, des allocations familiales: crédit d'impôt pour enfants, etc., mercredi, au Service d'information du Lac, 20, Saint-Joseph sud (2ième plancher). Inf.: 662-6034.

Club Mari-Lou — Le souper aura lieu mercredi, à 18h30, au Manoir Durocher. Conférencier: Gilles Bergeron, directeur de la Protection de la jeunesse, région Lac-Saint-Jean.

Opération crédit d'impôt pour enfants — Vous avez à faire une demande de crédit d'impôt pour enfants et vous ne savez pas comment remplir la formule, alors n'hésitez pas à venir nous rencontrer au Service d'information du Lac (SIRL), 20, avenue Saint-Joseph sud, Alma (2ième plancher) jusqu'au 23 mars, du lundi au jeudi de chaque semaine, 13h30 à 14h30.

Jonquière

Corporation des techniciens professionnels du Québec (chapitre Saguenay-Lac-Saint-Jean) — Souper-conférence, mercredi, à 18h00, à la salle Mistassini, Manoir du Saguenay. Invité: Michel Martel, ing. à Sécil. Inf.: Guy Potvin, tél.: 547-5312.

Chicoutimi

Patrons et artisans, coiffeurs pour hommes — Assemblée (déjeuner) à la Rôtisserie Express BBQ, Chicoutimi, demain, à 9h00.

Numismates et philatélistes — La prochaine réunion demain, au chalet du parc Rosaire-Gauthier, de 13h20 à 16h30.

Méditation transcendentale — Réunion d'information mercredi, à 20h00, au Cégep de Chicoutimi, entrée libre. Inf.: 543-3973.

Santé par le yoga — Cours débutant le lundi, 12 mars, à Centre, Ville de La Baie, 3 cours, Jonquière, 3 cours, 543-1624. Lundi, 2 cours: Salle Saint-François-Xavier, salle Sainte-Thérèse. Inf.: 543-9411, 545-0958 ou 544-1678.

Club d'échecs — Rendez-vous, lundi, à 19h30, à l'école Saint-Joseph, 114, Bossé ouest (coin

Montcalm, entrée porte de gauche).

Partie de cartes — Organisée au profit du Tiers-Ordre de Saint-Joachim, demain soir, à 20h00, au sous-sol de l'église Saint-Joachim. Billet en vente à la porte.

Musico-thon — Organisé par l'Harmonie du Saguenay junior, le samedi, 3 mars, à Place du Saguenay, c'est pour représenter le Saguenay-Lac-Saint-Jean au Festival des harmonies scolaires, les 28 et 29 avril.

Rencontre eucharistique — Jeudi, à 19h30, à la chapelle des Servantes du Saint-Sacrement. Les paroissiens, de Saint-Paul, la Garde d'honneur et le public sont invités.

Dolbeau

Familles monoparentales La Relance — Souper ce soir, à 17h00, au sous-sol de l'église Saint-Jean-de-la-Croix. Invité: Didier Blard. Sujet: Comment vivre sa monoparentalité? Invitation à tous les parents monoparentaux.

La Baie

Familles monoparentales — Assemblée mardi, à 20h00, Centre amical de La Baie, 1331, 2ème Avenue (secteur Port-Alfred).

Club de photo — Réunion mercredi, à 19h30, chalet du Parc Rosaire-Gauthier.

Handicapés — L'Association pour la promotion des droits des handicapés tiendra une réunion lundi, à 20h00, au 205, Mellon (secteur Arvida). Pour tous les parents de tous les enfants qui fréquentent ce local.

Club de collectionneurs d'antiquités — Rencontre demain, à 20h00, Centre culturel. Invité: Roger Sarrazin. Thème: Patrimoine québécois et diaporama.

Amicale de Lasalle — Soirée bavaroise ce soir, à 21h00, à la salle du couvent, 6ème Avenue, Port-Alfred. Orchestre: Les Bavarois. Réservations: 544-4091 ou 544-2568.

Patino-thon — Organisé par le mouvement Couple et famille, section rayonnement, le samedi, 3 mars, à 22h30, au Pavillon sportif, à Kénogami. But: fonds financiers. Inf.: 547-4367.

Club Richelleu — Soirée du Mardi-Gras (mixte) mardi soir.

Cours de périnatalité — Une nouvelle session de cours de périnatalité débutera jeudi, à Saint-Félicien, pour les femmes du secteur de St-Prime, St-Félicien et St-Méthode. Inscriptions: 679-1560.

Cours de périnatalité — Une nouvelle session de cours de périnatalité débutera mercredi, à Roberval, pour les femmes de Roberval, Ste-Hedwidge. Tél.: 275-0634.

québec en bref

Chaîne de lettres

QUEBEC (PC) — L'escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec vient d'ouvrir une enquête, en collaboration avec le service des fraudes et faillites du ministère de la Justice, pour retracer l'origine d'une chaîne de lettres qui fait miroiter la possibilité de réaliser des profits pouvant atteindre \$400,000.

Cette lettre, actuellement au Québec, aurait été lancée par un organisme s'identifiant sous le nom de "Cercle d'Or".

Elle est accompagnée d'une liste de 12 noms et précise qu'avec une somme de \$50 à \$200, un individu peut faire des profits atteignant \$400,000 en l'espace de 12 jours.

Le "Cercle d'Or" prétend que cette opération est légale parce que la lettre est remise de main à main et qu'en outre la loi n'interdit pas de faire parvenir de l'argent à quelqu'un par la poste.

De son côté, la Sûreté du Québec rappelle que toute personne trouvée coupable d'avoir participé à une telle chaîne de lettres est passible d'un emprisonnement de deux ans.

20 ans pour Bonenfant

MONTREAL (PC) — Le juge Maurice Lagacé, siégeant aux assises criminelles, a imposé une peine de 20 ans de pénitencier à Roger Bonenfant qu'un jury avait reconnu coupable d'avoir trafiqué 996 grammes de cocaïne à l'état presque pur. En plus de cette réclusion, le tribunal l'a condamné à une amende de \$10,000.

Agé de 37 ans et plombier de son métier, Bonenfant avait été pris en flagrant délit, le 15 août dernier, à Ste-Adèle, dans les Laurentides. Le lendemain, on le trouvait en possession de 4,4 grammes de cocaïne, de 1,8 gramme de haschisch et de 4,5 grammes de marijuana.

Son "fonds de commerce" aurait eu une valeur de près d'un demi-million de dollars au marché clandestin de la drogue.

En imposant cette lourde sentence, le juge a noté que l'accusé avait refusé de répondre quand le tribunal lui avait demandé les noms des personnes sous les ordres desquelles il avait agi. "Force m'est de conclure que vous occupez le plus haut échelon de l'entreprise, soit juste après l'importateur."

Au moment de son arrestation, Bonenfant était en liberté conditionnelle depuis 11 mois après avoir été condamné à l'emprisonnement à vie pour un meurtre commis en 1966, à une piste de course de Jonquière, pendant un vol à main armée.

Valence

MONTREAL (PC) — La Couronne doit s'adresser dès aujourd'hui à la Cour d'appel du Québec pour réclamer la permission d'en appeler de la décision du juge Antonio Lamer de remettre Claude Valence en liberté sous un cautionnement de \$50,000.

Le processus et la coutume veulent que si la "permission" d'appeler est accordée, la requête sera débattue devant trois juges de la Cour d'appui qui auront à décider s'ils doivent ou non modifier le cautionnement accordé ou même de l'annuler, purement et simplement.

Valence a été condamné, à six ans de pénitencier après avoir été reconnu coupable par un jury des assises de tentative d'extorsion contre la Caisse populaire de Sherbrooke-Est pendant que Charles Marion, gérant de crédit de cette institution, était aux mains de ses ravisseurs.

De Varennes

MONTREAL (PC) — Michel De Varennes, le deuxième accusé dans l'affaire Marion, subira peut-être son procès à Montréal ou à Granby et non à Sherbrooke, comme il avait été préalablement convenu. C'est du moins le vœu du ministère public qui a inscrit une requête dans ce sens en Cour supérieure.

On se souvient qu'une semblable demande avait été accueillie dans le cas de Claude Valence, qui fut jugé à Montréal, à la différence, toutefois, que ce fut alors la défense qui avait réclamé ce "changement de venue", invoquant la trop grande publicité faite dans les Cantons de l'Est autour de cette affaire.

Quant à la requête concernant De Varennes, elle sera entendue à Sherbrooke le 28 février prochain et au motif principal qu'il y a aurait pénurie de salles d'audiences et de délibérations pour les jurés dans le district judiciaire de St-François.

Me Michel Pinard, substitut du procureur-général, allégué également, à l'appui de sa requête, l'encombrement des rôles dans ce district judiciaire.

De Varennes est accusé de conspiration pour enlèvement, d'enlèvement de Charles Marion en vue d'obtenir une rançon et de séquestration durant 82 jours de Charles Marion.

Procès de Lucien Rousseau

QUEBEC (PC) — Lucien Rousseau, 60 ans, de Val-Bélair, en banlieue de Québec, subira son procès lors du prochain terme de la Cour supérieure, chambre criminelle, sous une double accusation de meurtre avec préméditation.

Le sexagénaire a renoncé, jeudi, à son droit de recourir à l'enquête préliminaire et a immédiatement été envoyé à son procès par le juge Cyrille Potvin, de la Cour des sessions de la paix.

Kott condamné à quatre ans de pénitencier

MONTREAL (PC) — Le conseiller et promoteur financier Irving Kott a été condamné jeudi, à une peine de quatre ans de pénitencier.

L'accusé avait été reconnu coupable, le 16 février, de conspiration pour publier, faire circuler et distribuer un faux prospectus concernant la Fallinger Corporation lors de l'émission de 550,000 actions dans le public, d'une valeur de près de \$2 millions.

Agé de 50 ans et demeurant à Hampstead, Kott était président de Oryx Investments Ltd., et il avait été conseiller, au début des années '70, de la compagnie de courtage L.-J. Forget et de plusieurs autres sociétés.

En octobre 1972, il avait conspiré avec Richard Kaufman, président de Fallinger, et Ross McPhee, président de L.-J. Forget, pour publier le faux prospectus concernant la vente des actions de Fallinger par la maison Forget. Le prospectus laissait croire que ces actions devaient servir au fond de roulement de Fallinger alors qu'on les destinait au fond de L.-J. Forget.

Cautionnement de \$500,000

En prononçant sentence, le juge Ryston B. Lamb a rappelé que Kott a déjà été condamné à une amende de \$500,000, à Toronto, en 1976, pour une autre

conspiration de fraude commise en 1974.

Enfin, l'accusé a une autre cause pendante devant les tribunaux en rapport avec des transactions douteuses conclues en 1974 pour une somme de \$5,5

millions avec la Continental Financial Corporation, de Montréal. Cette institution a cessé ses opérations, depuis, de même que la maison L.-J. Forget fait cession de ses biens en 1973.

Quelques heures seulement après avoir reçu sentence, hier, Kott a été remis en liberté sous cautionnement par la Cour d'appel où ses procureurs en avaient d'ailleurs appelé du verdict

du jury. Le juge a réclamer un engagement de \$500,000 par tierce personne en plus de lui imposer les autres conditions ordinaires de cautionnement.



Irving Kott

AVOCATS

BRODEUR & GIRARD

AVOCATS

Jean-Roger Brodeur, B.A., LL.L.
Christian Girard, B.A., LL.L.

121 est, Racine — CHICOUTIMI — Tél.: 549-8170

AUBIN, FILLION, BRISSON, FOURNIER & COTE

AVOCATS ET PROCUREURS

Gerald Aubin LL. L. CR. André Fillion LL. L.
Enc Brissou LL. L. Alain Côté LL. L.
Louis-Charles Fournier LL. L. Daniel Côté LL. L.

110 EST, RUE RACINE - CHICOUTIMI TELEPHONE: 543-0786
831, 3e RUE, VILLE DE LA BAIE, TEL.: 544-0845
Tous les jours de 9 hres à 5 hres.
Lundi et vendredi de 7 hres à 8 hres p.m.

JEAN-MARC LAVOIE

AVOCAT

110, RACINE EST (suite 124)
CHICOUTIMI — 545-4901

PAGE, ROY, GIRARD & GAUTHIER

AVOCATS

Roger Page, B.A., LL.L.
Claude Roy, B.A., LL.L.
Carol Girard, D.E.C., LL.L.
Françoise Gauthier, D.E.C., LL.L.

123, RACINE EST, SUITE 110
CHICOUTIMI — 543-0725

DUFOUR, COTE & LAPERRIERE

AVOCATS ET PROCUREURS

Me Richard Dufour LL. L.
Me Gabriel-M. Côté LL. L.
Me Yves Laperrière, LL.L.
23, RUE RACINE EST — CHICOUTIMI
TEL.: 549-8150

ca COMPTABLES AGREES

Région Saguenay-Lac-St-Jean

Gagnon & Associés

COMPTABLES AGREES

André Gagnon, C.A. Claude Gagnon, C.A.

273, St-Dominique
Jonquière
547-4779

Gagnon, Bergeron, Tremblay, Pelletier, Gauthier & Associés C.A.

Léon-Georges Gagnon, C.A.
Paul-André Bergeron, C.A.
Paul-Gaston Tremblay, C.A.
Bernard Pelletier, C.A.
Roland Gauthier, C.A.M.F.

72 ouest, Jacques-Cartier, Chicoutimi
Tél.: (418) 549-4142

GAUTHIER, TREMBLAY, LEGAULT, BOIVIN, DALLAIRE, TURCOTTE & ASSOCIÉS

COMPTABLES AGREES

BUREAU PRINCIPAL: 110, Racine est, Chicoutimi G7H 1R2
Telephone: (418) 549-6650

Antoine Gauthier, C.A. Charles Tremblay, C.A. Pierre Legault, R.I.A., C.A.
Rosaire Boivin, C.A. Lucille Dallaire, C.A. Gilles Turcotte, C.A.
André Gauthier, C.A. Julien Lemieux, M.B.A., C.A.
Camil Bergeron, C.A. Denis Boivin, C.A. Yvon Carrier, C.A.

Succursales: ROBERVAL — LA MALBAIE — VILLE DE LA BAIE — ST-FELICIEN

Hamel, Leclerc & Associés

Jules Hamel, c.a.
Normand Leclerc, c.a.
Dominique Plote, c.a.

Gilles Lapensée, c.a.
Laval Boulianne, c.a.
Jean Boivin, c.a.

535 ouest, rue Collard
Alma, P.Q.
Tél.: (418) 668-8325

La Roche, Gobeil, Potvin, Boivin & Associés

Raymond-J. La Roche, c.a.
Pierre-Albert Potvin, c.a.
Arthur Gobeil, c.a.
Ronald Boivin, c.a.

413, rue Racine,
Chicoutimi
(418) 549-4318

Jocelyn Renald, c.a.

371, rue Bagot,
Ville de La Baie
(418) 544-6847

Lemieux, Harvey, Lemieux, Côté & Ass.

Rémi Lemieux, c.a.
Rosaire Harvey, c.a.
Serge Lemieux, c.a.
Michel Côté, c.a.
Georges Marcotte, c.a.

580, Sacré-Coeur,
Alma
662-6516

5, St-Antoine,
Métabetchouan
349-3454

Jacques Perron

COMPTABLE AGREE
245, 7ième Avenue, Dolbeau
Tél.: 276-0572

Couture, Perron & Boillat

Yvon Couture, c.a.
Rodrigue Perron, c.a.
Pierre Boillat, c.a.

1264, Walberg,
Dolbeau.
276-1152

La protection du public

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec a toujours veillé à la protection du public. Ses membres ont reçu une formation qui leur permet de donner des soins de haute qualité auxquels le public a droit dans le domaine de la santé.

Or, à l'heure actuelle, le Gouvernement du Québec veut approuver deux nouveaux règlements qui auraient pour conséquence de diminuer la qualité des soins infirmiers. Désormais, des personnes qui n'ont pas la formation ni la compétence requises pourront accomplir les mêmes fonctions que l'infirmière et l'infirmier.

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec s'oppose donc catégoriquement à l'approbation de ces nouveaux règlements et s'interroge, à juste titre, sur les véritables motifs du Gouvernement dans cette affaire.

La protection du public, on y croit!

...mais le gouvernement y croit-il vraiment?

On y croit !



Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

LES NOTAIRES

Claveau, Collard, Lapointe, Lapointe, Gauthier & Lessard

CONSEILLERS JURIDIQUES

Marcel Claveau, LL. L.
J.-Paul Collard, LL. L.
J.-Omer Lapointe, LL. L.
Jean Lapointe, LL. L.
Yvan Gauthier, LL. L.
André Lessard, LL. L.

Edifice Claveau,
54 est, Racine
CHICOUTIMI.
TEL.: 543-1551

NOTAIRES

RIVERIN, WELLS, CHARLTON & BOIVIN

NOTAIRES

CONSEILLERS JURIDIQUES

JACQUES RIVERIN, LL.L.
ROBERT WELLS, LL.L.
RENE-PAUL CHARLTON, LL.L.
JEAN RIVERIN, LL.L.
GAETAN BOIVIN, LL.L. M.F.

247 EST, RACINE — C.P. 308 — CHICOUTIMI TEL.: 549-6083

portefeuille



SUCCES — Normand Ricard, âgé de 32 ans, ne regrette pas aujourd'hui d'avoir suivi le conseil de son gérant de banque. Il est maintenant à la tête de la plus grande entreprise de fabrication de meubles au Québec.

Un Québécois à la tête d'un empire de meubles

MONTREAL (PC) — Jusqu'à ce qu'il n'en soit convaincu par un banquier, M. Normand Ricard n'avait pas l'intention de faire l'acquisition d'une fabrique de meubles qui, en juin dernier, accusait un volume de ventes de \$14 millions.

Agé de 32 ans, M. Ricard a finalement décidé d'acheter. Par la suite, il devait acquérir d'autres entreprises du même type, devenant ainsi le plus grand manufacturier de meubles au Québec et l'un des 15 plus importants au Canada.

A cette époque, M. Ricard, qui est originaire de Trois-Rivières, avait transformé l'entreprise familiale, la Sommex Inc., en une compagnie dont les ventes annuelles s'élevaient à \$3,4 millions en ventes annuelles en 1977, au regard de \$500,000, quatre ans plus tôt.

Les ventes de la société Norca Management, un holding de six manufactures de meubles, dont les ventes s'élevaient à \$20,4 millions en 1978, et M. Ricard s'attend à ce qu'elles atteignent \$33 mil-

lions cette année.

Ses entreprises fabriquent de tout, des humbles chaises pliantes aux lits à suspension hydraulique coûtant \$1,500.

La clé de cette croissance rapide a été l'acquisition de la Vilas Furniture Co. Ltd., des Industries Molson.

C'est le vice-président de Greenshields Inc., M. Bernard Tellier, qui, à titre de banquier en investissements, représentant la société Molson, a "découvert" M. Ricard.

en bref

IMPORTANT CONTRAT

MONTREAL (PC) — La société Canadair Ltée a obtenu du constructeur aéronautique Boeing, de Seattle, le contrat de fabrication de la queue du fuselage des futurs avions de ligne Boeing 767.

Le président de Canadair, M. Frederick Kearns, a annoncé jeudi que l'usine de Saint-Laurent aurait du travail pour "plusieurs millions de dollars" et que la transaction représentait "le plus important sous-traité d'avion commercial jamais conclu par Canadair dans son histoire". Il n'en a toutefois pas dévoilé le montant exact.

Canadair fabriquera au moins 300 exemplaires de cette queue, sur laquelle seront fixés l'empennage et le gouvernail de l'appareil. Les premières livraisons à l'usine de montage d'Everett, Etat de Washington, devraient avoir lieu en septembre 1980.

Canadair prévoit que le contrat créera un minimum de 400 emplois. Le 767 doit voler à l'été de 1982.

FORD DEPENSERA \$1 MILLIARD

NIAGARA FALLS, Ont. (PC) — Ford Motor Canada dépensera \$1 milliard cette année pour des pièces d'origine fabriquées au pays.

Le président Roy Bennett qui a fait part de cette bonne nouvelle, vendredi, devant la 90e assemblée annuelle de la Chambre de commerce de Niagara Falls, a dit que ce volume d'affaires se traduira par des milliers d'emplois pour les fournisseurs canadiens.

La Ford Motors Corp. est en train d'investir \$20 milliards dans ses activités en Amérique du Nord jusqu'en 1985 dans divers projets d'expansion et de modernisation.

La société a déjà investi près de \$600 millions au Canada, principalement dans de nouvelles usines de moteurs et d'aluminium à Windsor, en Ontario.

Selon M. Bennett, Ford fait affaires avec plus de 1,000 entreprises canadiennes dont la plupart sont petites et moyennes.

L'usine de Niagara Falls où l'on fabrique des glaces a créé \$2 millions d'affaires l'an dernier pour 60 entreprises, toutes de la région.

Les deux nouvelles usines de Windsor emploieront 2,800 personnes de plus.

DE BONNES AFFAIRES

MONTREAL (PC) — La compagnie de papier Rolland a annoncé dans un communiqué, une hausse du chiffre d'affaires et des bénéfices.

Le chiffre d'affaires consolidé du quatrième trimestre de 1978 est de \$34,2 millions, contre \$28,8 millions un an auparavant. Durant la même période le bénéfice se chiffrait \$1,213,000, contre \$618,000.

Pour l'exercice complet de 1978, le chiffre d'affaires consolidé s'élevait à \$129,4 millions, au lieu de \$108,8 millions précédemment. Le bénéfice net marquait \$4,759,000 comparativement à \$547,000 en 1977.

DISTRIBUTEURS DEMANDES

GAINS POSSIBLES
\$10,000 A TEMPS PARTIEL
\$40,000 A PLEIN TEMPS
AUCUNE VENTE OU FRANCHISE
ADHÉREZ A UNE INDUSTRIE DE
10 BILLIONS DE DOLLARS

NOS RESPONSABILITES:

- Produits exclusifs brevetés
- Clients déjà établis dans votre secteur
- Revenu comptant immédiat
- Aucune vente nécessaire
- Option de revente

VOS RESPONSABILITES:

- Personne sérieuse
- Bonne référence de crédit
- Automobile
- Disponibilité
- Investissement minimum

PLAN I \$6,290
PLAN II \$12,580
PLAN III \$25,160

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS APPELEZ A FRAIS VIRES:

M. MORIN — 514-866-1961

OU ECRIVEZ AU:

SERVICE DE MARKETING

SUITE 1, 440, PLACE JACQUES-CARTIER, MONTREAL, QUE. H2Y 3B3

Trust Général Projet d'expansion à l'extérieur du Québec

MONTREAL (PC) — L'échec de la tentative de fusion du Trust Général du Canada avec le crédit foncier franco-canadien n'a rien enlevé à sa détermination de prendre de l'expansion dans le reste du pays.

Avec déjà une de ses 24 succursales à Ottawa, le président, M. Louis Archambault, a déclaré, jeudi, au cours d'une conférence de presse dans le cadre de l'assemblée annuelle, que la société de fiducie "veut s'étendre à l'extérieur du Québec". "Il faut se rendre disponible ailleurs au pays. Ça prendra le temps qu'il faudra."

La fusion avec le crédit foncier aurait permis cette expansion d'un océan à l'autre mais les actionnaires de cette société montrealaise ont préféré l'offre d'achat de la Banque d'Epargne.

Mais l'acquisition d'une petite fiducie, en Alberta devient une possibilité. On ne négocie pas encore, mais le Trust Général effectue "des démarches de recherche".

"Agressivité prudente"

Me Archambault qualifie toutefois l'attitude du Trust Général "d'agressivité prudente". Le projet de fusion avec le crédit foncier "prouve d'ailleurs que nous voulons être agressifs. Mais on ne jette pas

notre argent par les fenêtres."

Le président a ajouté que la fusion avec le crédit foncier demeure toujours "juridiquement et financièrement possible mais... la balle est maintenant dans l'autre camp, celui de la Banque d'Epargne. Il faut leur laisser le temps de digérer l'acquisition" même si la Banque d'Epargne semble être encore intéressée en principe à une fusion éventuelle. "Les négociations de fusion ne sont pas rompues mais suspendues jusqu'à une date indéterminée."

Rapport financier

Le Trust Général du Canada a connu de remarquables progrès au cours de son 51ème exercice terminé le 31 décembre 1978.

Les résultats obtenus sont en particulier dus à trois facteurs: une amélioration progressive des marges bénéficiaires, une diminution du rythme de croissance de ses dépenses et une augmentation de ses bénéfices. Les revenus bruts ont atteint \$70,051,000, une progression de 12,7%. Les dépenses, d'autre part, dédu-

ctions faites des intérêts, ont augmenté de \$2,242,000 au cours de la dernière année. Ceci représente un accroissement de 12,6% comparativement à des augmentations de 16% en 1977, 21,8% en 1976, et 20,4% en 1975.

Les profits avant impôts ont atteint \$3,664,000, alors que les bénéfices d'exploitation après impôts se chiffrent à \$2,633,000 pour un gain de 17,9% sur les résultats obtenus en 1977.

Par ailleurs, des conditions favorables du marché ont permis de réaliser des profits de placements de l'ordre de \$206,000, nets d'impôts, lesquels, ajoutés aux bénéfices d'exploitation, donnent un bénéfice net de \$2,839,000, soit une majoration de 24,5%.

Au chapitre des bénéfices d'exploitation, le gain par action est de \$2,93, qui, ajouté aux profits de placements de \$0,22 par action, porte le bénéfice net de l'exercice à \$3,15, en regard de \$2,53 en 1977.

En termes de retour sur son investissement, l'actionnaire a touché un dividende de \$1,36 par action en 1978. Il pourra, en 1979, compter sur un dividende

trimestriel de \$0,38 par action, ou de \$1,52, pour l'année. Cette augmentation de l'ordre de 11,7% cadre avec la politique conservatrice en matière de dividende qui s'inspire d'une double considération: en premier lieu, la nature même de notre institution, véritable société de confiance où la sécurité, la solidité et la permanence sont des exigences primordiales, en second lieu, les besoins immédiats de notre expansion.

Finalement, la cote des actions, en bourse, s'établissait à \$24,25 le 31 décembre 1978 et à \$19,50, le 31 décembre 1977.

Par surcroît, la valeur aux livres des actions atteint maintenant \$22,92 en regard de \$21,17 à la fin de l'exercice précédent et le rendement s'est sensiblement accru au cours des années, passant en moyenne de 11,8% en 1976, à 12,3% en 1977, et à 14,3% en 1978, reflétant une saine progression dans la rentabilité de votre avoir.

NOMINATION



M. Ghislain Gauthier vice-président, directeur général de Déménagement Joron Ltée est heureux d'annoncer la nomination de M. Normand Casaubon au poste de directeur des ventes et service à la clientèle.

A cette fonction M. Casaubon remplacera M. Jean-Marc Carrier maintenant dans l'immobilier et auquel la direction et le personnel sont heureux de souhaiter tout le succès possible.

La grande expérience de M. Normand Casaubon dans ses différentes tâches et responsabilités antérieures sera très avantageuse pour notre nombreuse clientèle et un atout précieux dans notre expansion toujours grandissante.

Déménagement Joron Ltée
362, av. Savard, Chicoutimi



Guy Lacroix



Normand Lessard

Les administrateurs de la firme de Services de consultations en administration "JULIEN LEMIEUX & ASSOCIÉS INC." sont heureux de faire part à leur clientèle et à la population en général qu'ils ont retenu les services de messieurs GUY LACROIX, M.B.A., et NORMAND LESSARD, M.B.A., au poste de conseillers en administration.

Monsieur GUY LACROIX, après avoir passé plusieurs années dans le monde du travail où il a occupé divers postes dans le domaine de l'éducation et comme contrôleur dans l'entreprise privée, a entrepris des études en administration à l'Université de Sherbrooke où il obtint un M.B.A. Monsieur GUY LACROIX est également chargé de cours à l'Université de Sherbrooke et à l'Université du Québec à Chicoutimi.

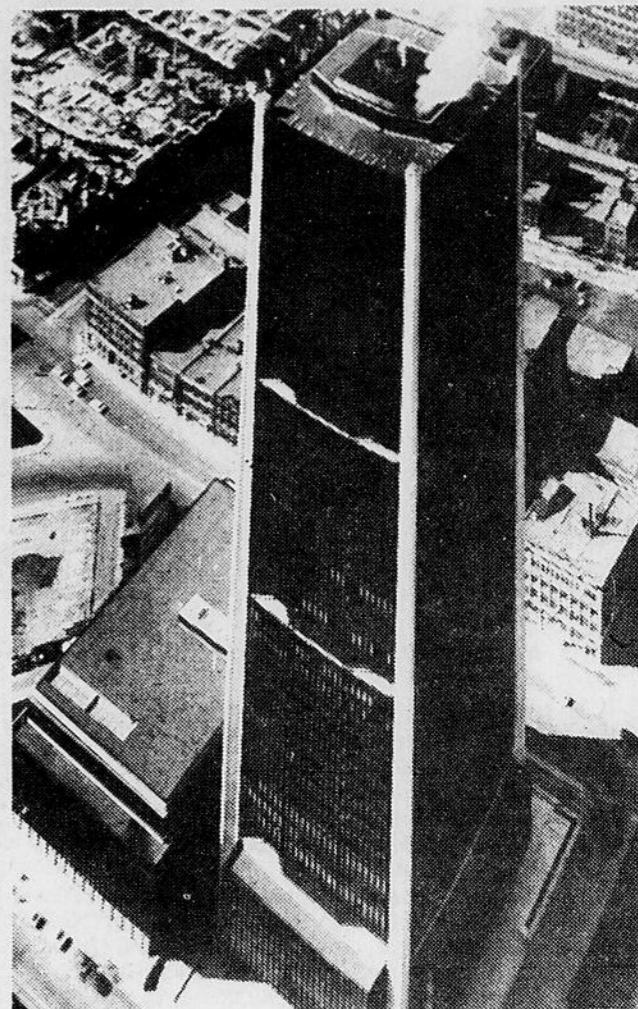
Monsieur NORMAND LESSARD, après avoir obtenu un baccalauréat en administration à l'Université du Québec à Chicoutimi en 1976, occupa divers postes au service du contrôleur de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée avant d'entrer au service de la trésorerie de la compagnie pétrolière Impériale Ltée (ESSO). Il entreprit pendant la même période des études à l'Université de Sherbrooke où il obtint un M.B.A. Monsieur NORMAND LESSARD est également chargé de cours à l'Université du Québec à Chicoutimi.

La firme "JULIEN LEMIEUX & ASSOCIÉS INC." a sa principale place d'affaires au 110 est, rue Racine, à Chicoutimi (Chambre 330) et exerce son activité dans le domaine de l'organisation et de l'administration de l'entreprise.



JULIEN LEMIEUX & ASSOCIÉS INC.

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
110, RACINE EST, CHICOUTIMI, QUÉ.
TÉL. (418) 545-4149



SAISIE DE PLACE VICTORIA — Les fiduciaires de la Finbank, une banque suisse en voie de liquidation dont le siège est à Genève, ont obtenu une saisie avant jugement de la Place Victoria, le gratte-ciel qui loge notamment la Bourse de Montréal. Cette saisie, autorisée par le juge Louis Paradis, de la Cour supérieure, a soulevé un vif intérêt dans certains milieux financiers où l'idée de mettre la main sur le prestigieux immeuble ne répugne pas. Les fiduciaires de Finbank soutiennent que les actions des compagnies propriétaires de la tour du Square Victoria, ont été données en garantie par le financier italien Michele Sindona, peu de temps avant l'écroulement de son entreprise fondé sur la spéculation dans le marché des devises.

Possédez un "Centre de l'Auto".
Devenez Marchand Associé Handy Andy.

SOYEZ VOTRE PROPRE PATRON!
PRENEZ VOS PROPRES DÉCISIONS!



Investissez votre argent dans un "Centre de l'auto" Handy Andy, vendant des pièces et des accessoires d'auto, de la quincaillerie, des outils, des appareils ménagers, des bicyclettes, des pièces et des accessoires pour bicyclette, etc. Joignez-vous à une organisation canadienne, progressiste, de franchise au détail, en affaires depuis plus de 45 ans et desservant des millions de clients satisfaits grâce à ses 150 centres Handy Andy.

- Possibilités de développement considérable
- Aide et conseils continus
- Marchandise de qualité à des prix compétitifs
- Entreposage centralisé. Aucune redévance de concession.
- Nous vous donnons un programme planifié complet
- Pouvoir d'achat avec escompte sur la quantité
- Appui dans la promotion de vente et dans la publicité
- Entraînement complet
- Aide dans l'établissement du magasin

Ecrivez-nous aujourd'hui. Parlez-nous de vous. Réponse immédiate assurée.

Handy Andy Inc.
8300 Devonshire Road
Montréal
Québec H4P 2K8

L'épargne-impôt du Trust Général

10 1/4%
garanti

L'épargne-retraite garantie du Trust Général vous assure ce taux d'intérêt annuel sur vos dépôts de 5 ans (minimum \$500). Les intérêts de vos placements à capital et intérêts garantis sont réinvestis annuellement au taux alors en vigueur pour des dépôts garantis de 5 ans. Communiquez avec nous pour connaître

les autres types de placements auxquels vous avez accès au Trust Général. Nos conseillers en services financiers et fiduciaires vous aideront à choisir le type de placements qui répond le mieux à vos objectifs. Pour prendre rendez-vous demandez le poste 2000. Nous acceptons les frais d'appel.

TRUST GENERAL DU CANADA

909 ouest, boul. Dorchester, Montréal H6B 9K1. 1, Vincent d'Indy, Outremont, 739-3365.
1350, Rivière, Trois-Rivières J7B 7Z5. 1091, chemin Saint-Louis, Québec H4B 6E3. 300, Côte du Passage, Lévis H3J 4K5. 296, boul. Thérèse, Rivière-du-Loup H6B 7J9. 12 est, Saint-Germain, Rimouski H3B 1H8. 800, boul. Lacombe, Lévis H6B 1E3. 204, Charles-Etienne, Châteauguay H8B 4R0.
545 ouest, Collard, Alma H6B 3S1. 100, Principale, Hull J7T 3Z7. 66, St-Joseph, Châteauguay H8B 4R0.

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Avec "D'égal à égal", le PQ met cartes sur table

MONTREAL (PC) — Dans l'éventualité où un gouvernement du Parti québécois mandaté par la population à négocier la souveraineté-association avec le reste du Canada échouerait dans sa démarche, il consulterait de nouveau le peuple pour lui proposer d'assumer pleinement et sans partage l'ensemble des pouvoirs d'un Etat souverain.

— l'hypothèse exprimée dans le programme électoral du Parti québécois, selon laquelle ceux tiers des députés à l'Assemblée nationale sont élus dans des comtés territoriaux et le tiers sont élus selon un système de représentation proportionnelle;

— l'hypothèse "ouest-allemande", selon laquelle les députés sont élus moitié-moitié selon le scrutin uninominal à un tour et selon le scrutin de liste proportionnelle;

— une hypothèse nouvelle, visiblement privilégiée par les ministres, selon laquelle le système proportionnel serait établi pour une région donnée. C'est un système

Pierre Renaud, et le conseiller au programme, M. Pierre Harvey, les auteurs rappellent brièvement l'histoire du Québec, rejettent la "troisième voie", expliquent les termes souveraineté et association et formulent à la fin les quatre engagements suivants:

1) dès que les Québécois lui en auront donné le mandat, un gouvernement du PQ s'engage à réaliser

avec le Canada, dans les délais les plus courts compatibles avec les intérêts des parties, une association entre Etats souverains dont les négociations porteraient sur 16 points;

2) dans l'éventualité où il lui paraît impossible d'en arriver à une entente satisfaisante avec le Canada, à proposer aux citoyens du Québec d'assumer pleinement et sans partage l'ensemble des pouvoirs d'un

Etat souverain;

3) à ce qu'en toute éventualité, l'Etat québécois assure à ses citoyens le maintien des droits acquis individuels sous forme d'allocations, de pensions, de services ou d'emplois, comprenant entre autres les allocations familiales, les pensions de vieillesse et leur supplément, les pensions aux vétérans, la sécurité d'emploi des fonctionnaires fédéraux québécois des sociétés d'Etat fédéral;

4) à ce que le Québec souverain convienne de maintenir sa participation à des organismes de sécurité tels que l'OTAN et NORAD. La voie maritime du Saint-Laurent devrait également faire l'objet d'une entente.

Le refus du Canada
A plusieurs reprises, les deux dirigeants du PQ ont fait état de "questions hypothétiques" des journalistes pour apporter des précisions sur le contenu

des points suggérés de négociations. Selon M. Harvey, un économiste, le genre de souveraineté-association que proposerait le PQ au reste du Canada s'apparenterait au mécanisme du

Marché économique européen et changerait des institutions centralisées en institutions conjointes ou les deux partenaires y trouveraient leur compte.

Premier pas vers une réforme électorale

LAC-BEAUPORT (PC) — Le gouvernement du Québec préparera un Livre vert sur la réforme du mode de scrutin.

C'est ce qu'on annoncé conjointement vendredi le premier ministre René Lévesque et le ministre d'Etat à la réforme électorale Robert Burns au cours d'une conférence de presse à l'issue d'une réunion du conseil des ministres au Lac Beauport.

Le Livre vert sera prêt au printemps et servira de thème de discussion auprès de l'ensemble des électeurs.

Trois hypothèses seront principalement envisagées en ce qui a trait au mode de scrutin:

— l'hypothèse exprimée dans le programme électoral du Parti québécois, selon laquelle ceux tiers des députés à l'Assemblée nationale sont élus dans des comtés territoriaux et le tiers sont élus selon un système de représentation proportionnelle;

— l'hypothèse "ouest-allemande", selon laquelle les députés sont élus moitié-moitié selon le scrutin uninominal à un tour et selon le scrutin de liste proportionnelle;

— une hypothèse nouvelle, visiblement privilégiée par les ministres, selon laquelle le système proportionnel serait établi pour une région donnée. C'est un système

semblable à celui utilisé en Belgique ou aux Pays-Bas.

Débats

Le ministre Burns a expliqué qu'il entendait mener une discussion la plus large possible sur ces hypothèses par le biais du Livre vert.

Un sondage du Parti québécois a révélé un manque de préoccupation flagrant des électeurs québécois face au mode de scrutin; ce qui a incité le gouvernement à mener une vaste consultation avant de s'engager dans quelque voie que ce soit, y compris celle tracée par le programme électoral du parti.

Les points de négociation

Sans entrer dans les détails techniques, le manifeste énumère une série de points qui pourraient faire l'objet de négociations avec Ottawa, le moment venu, dont plusieurs ont déjà été mentionnés par le premier ministre Lévesque dans sa déclaration du 10 octobre 1978 à l'Assemblée nationale.

Il s'agirait notamment d'une libre circulation des marchandises, des personnes dans les deux Etats, l'agriculture, un programme d'aide au développement, une union douanière et tarifaire, une union monétaire avec le dollar canadien comme monnaie commune, la circulation des capitaux, le marché du travail, les transports, les relations internationales, la dette fédérale, les installations fédérales, les minorités francophones et anglophones, l'intégrité des communautés amérindiennes et inuit, les institutions conjointes.

Interrogés sur les modalités de négociations, MM. Harvey et Renaud ont refusé de s'engager plus avant puisque, ont-ils dit, nous étudierons en temps et lieu les technicalités complexes qui entoureront ces pourparlers éventuels.

Bel exemple de solidarité régionale

SHERBROOKE (PC) — Le président de la Fédération des caisses d'entraide économique du Québec et le président de la Caisse d'entraide économique de Sherbrooke, MM. Jacques Gagnon et Jean Daigneault, formaient une équipe harmonieuse, jeudi, lors d'un souper organisé dans le cadre de la semaine de la Chambre de commerce de Sherbrooke.

Cette harmonie survient d'ailleurs à un moment opportun puisque M. Gagnon a fait part de la volonté de la

Caisse d'entraide de Sherbrooke, la plus grosse des 65 que compte le mouvement, de s'impliquer activement dans le développement économique de la ville et de la région.

Les deux hommes sont d'ailleurs rapidement passés de la théorie à la pratique en garantissant aux ouvriers de la société Domtar, de Windsor, tout le support technique dont ils auront besoin pour l'administration et l'utilisation du fonds qu'ils viennent de créer.

Les 400 employés du géant des pâtes et papiers dans cette ville ont en effet décidé de créer un fonds d'investissement industriel en souscrivant chacun \$2 par semaine. L'objectif du groupe est d'atteindre 1.000 souscripteurs et d'avoir en caisse, dans quatre ans, la somme de \$500.000.

M. Jacques Gagnon

Le président de la Fédération des caisses d'établissement du Québec, M. Jacques Gagnon, a dit que c'était bien beau un thème comme celui de la Semaine de la Chambre de commerce, mais qu'il fallait qu'il y ait un lendemain.

"Il faut que l'esprit de cette semaine survive et grandisse sans fin et que les organismes comme la Chambre de commerce, la Caisse d'entraide et les autres conjugent leurs efforts pour aller de l'avant. Et dans ce sens, je compte bien que le président de la chambre communiquera souvent avec le président de la Caisse d'entraide de Sherbrooke qui eux communiqueront avec le commissaire industriel".

M. Gagnon a préconisé des réunions plus fréquentes des agents économiques du milieu pour discuter du développement. "Si nous devons régionaliser les capitaux, nous devons aussi régionaliser les cerveaux", a conclu M. Gagnon.

Fuite introuvable

JOLIETTE (PC) — Les inspecteurs du gouvernement provincial n'avaient pas encore trouvé, jeudi soir, la source de la fuite d'essence qui a entraîné l'évacuation de leur demeure par deux familles de Joliette.

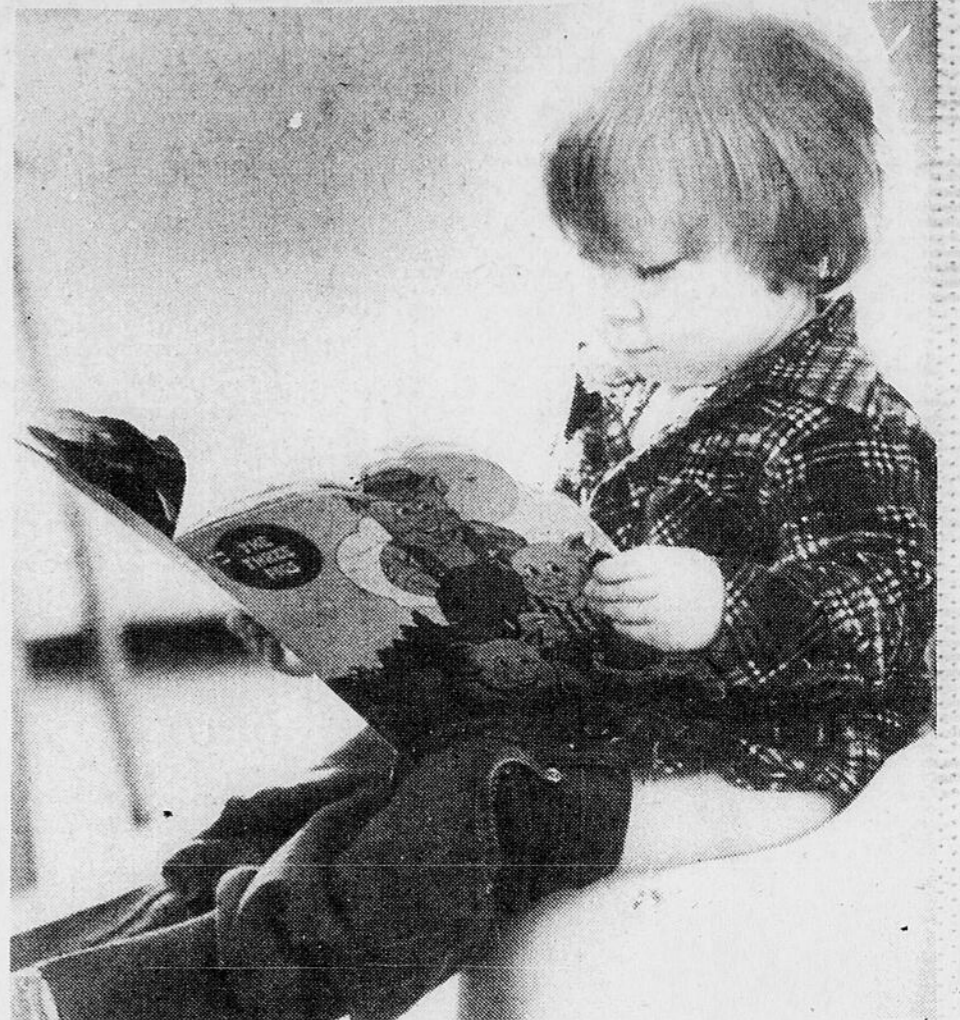
Le maire Gilles Beaudry a également confirmé qu'une explosion était survenue lundi dans les égouts, soulevant le couvercle d'un trou d'homme à quatre pieds de hauteur.

Le maire a ajouté que plusieurs résidents du quartier touché, où se trouvent trois stations-service, avaient remarqué des odeurs d'essence, il y a environ deux semaines, mais des représentants des sociétés pétrolières ont inspecté les réservoirs souterrains et n'ont rien trouvé. L'explosion de lundi, a

ajouté le maire Beaudry, "a provoqué peu de panique" mais la situation ne serait pas sérieuse car elle est sous surveillance stricte.

Après l'explosion de lundi, les pompiers de Joliette ont envoyé de l'eau dans les égouts, ce qui a permis d'éliminer l'odeur d'essence. Les inspecteurs, a déclaré le maire, croient savoir que l'essence vient du réservoir d'une de ces trois stations-service mais ils ne savent pas laquelle. Il y en a 15 à Joliette, avec des réserves de 150.000 gallons d'essence.

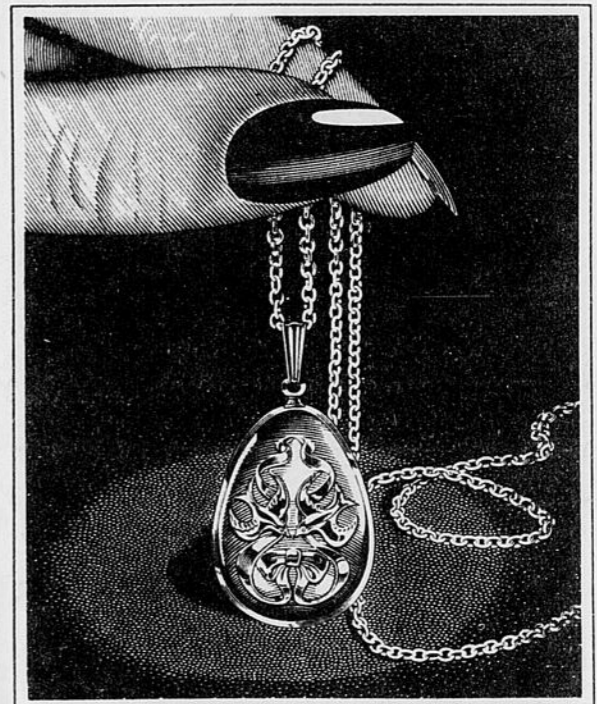
En avril 1978, pas moins de 192 familles de Saint-Eustache ont été évacuées après qu'un réservoir d'une station-service ait laissé échapper 8.000 gallons d'essence dans les égouts locaux.



LES BONNES CHOSES DE LA VIE — Quelles joies de pouvoir relaxer en lisant "Les trois petits cochons" pendant que papa s'occupe d'affaires sérieuses dans un centre de vérification automobile de Calgary.

(Photolaser PC)

POUR PÂQUES CETTE ANNÉE



Un oeuf pour toutes les saisons...

L'OEUF PENDENTIF DORÉ

vous apportera une bouffée de printemps à n'importe quel moment de l'année.

Une édition limitée en porcelaine fine ornée d'or. Pour livraison avant Pâques, commandez avant le 20 mars 1979.

L'oeuf... doté par la nature de la forme la plus parfaite. Le symbole éternel du Printemps et de l'espérance. Nous vous le présentons en miniature exquise, exécuté selon la tradition des oeufs dorés et décorés, tradition depuis longtemps disparue. Ingénieusement conçu pour être porté en pendentif.

Cet adorable petit pendentif est orné de deux hirondelles minuscules enroulant un ruban. Les éléments sont d'un charme exquis — et d'une délicate élégance. Créé en porcelaine fine, l'oeuf a été entièrement couvert d'or, minutieusement appliqué à la main. Un beau bijou à posséder... merveilleux à toucher et délicieux à regarder.

L'Oeuf Pendentif Doré. Incroyablement luxueux. D'apparence suffisamment riche pour les occasions, mais suffisamment simple pour porter quand l'envie vous en prend. Sa subtile beauté encourage qu'il soit porté toute l'année... suggérant toujours que le Printemps est dans l'air. Un plaisir à porter... à donner... ou à recevoir. Et, il ne coûte que \$39., complet avec une chaîne plaquée or.

De plus, L'Oeuf Pendentif Doré est une édition limitée et s'obtient exclusivement de Franklin Mint. Pour le recevoir à temps pour Pâques, votre commande doit porter le cachet postal du 20 mars 1979. (Aucune commande ne sera acceptée après Pâques, le 15 avril 1979.) Aussi, veuillez poster le bon de commande ci-dessous dès maintenant.

L'OEUF PENDENTIF DORÉ

Pour livraison à Pâques, commandez avant le 20 mars 1979.

The Franklin Mint Canada Ltd., 70 Galaxy Boulevard, Rexdale, Ontario M9W 4Y7
Veuillez accepter ma commande de l'Oeuf Pendentif Doré, exécuté en porcelaine fine et décoré d'or à la main. Il sera envoyé accompagné de sa chaîne plaquée or, dans une petite poche protectrice en flanelle. Je choisis le mode de paiement suivant:

J'inclus le paiement total de \$39.
 Débitez le montant total de \$39* après envoi, de ma carte de crédit:
() Master Charge () VISA *Les résidents d'Ontario et Québec doivent ajouter la taxe de vente provinciale.

Numéro de compte _____ Date d'expiration _____

Signature _____ Toutes les commandes sont sujettes à acceptation.

M./Mme/Mlle _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Limite: Un pendentif par personne
REMARQUE: Les commandes au cachet postal du (ou avant le) 20 mars 1979, seront envoyées à temps pour Pâques. Les commandes tardives, oblitérées le (ou avant le) 15 avril, date limite, seront envoyées en mai.

DERNIERE VENTE DE LA SAISON

Les grands de la fourrure au Saguenay vous offrent des fourrures à des prix imbattables.



Un grand choix de vison
peaux allongées
dans les couleurs demi-sang et diamant noir à

30% de rabais

Un choix de plus de **700 manteaux** à des rabais de

20% jusqu'à 50%

Un personnel compétent et courtois vous aidera à faire un meilleur choix.

Epargnez la taxe de vente d'ici au 30 mars prochain.

Plan de mise de côté sans intérêt. Atelier de confection et de réparations à votre service.

Achetez vos fourrures dans la région: c'est vous protéger.

FAUCHER & BERGERON

FOURRURES INC.

3 SALONS DE FOURRURES POUR MIEUX VOUS SERVIR

52 Racine est Chicoutimi Tél.: 543-8645	Place du Royaume 543-4600	273 St-Hubert Jonquière 542-2781
---	---------------------------------	--



CHEZ NOUS
TOUT SOUS
UN MÊME TOIT!

Un service complet offert par notre représentant



Vital
Lessard
CHICOUTIMI
549-7353
ST-GEDEON
345-8255

CHEZ NOUS C'EST RASSURANT

LES COOPERANTS

assurance générale